DOCUMENTATION FINALE 25 OCTOBRE 2025

Stadthalle, St. Urban-Strasse 5, Sursee

Début : 10h45 (Ouverture des portes : 10h00)



TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour définitif	3
Point 2 de l'ordre du jour : Points relatifs au déroulement du Congrès	9
Élection de la Commission de vérification des mandats	9
Point 3 de l'ordre du jour : Procès-verbal du Congrès 22 février 2025	10
Point 5 de l'ordre du jour : Papier de position du PS Suisse Les Big TecH :	
un danger pour la démocratie ?	11
Point 7 de l'ordre du jour : Initiative populaire fédérale « Rabais de primes pour renforcer	
le pouvoir d'achat »	12
Point 8 de l'ordre du jour : Soutien aux initiatives	16
Appel au soutien de l'initiative populaire « Pour la reconnaissance de l'État de Palestine »	16
Appel au soutien de l'initiative sur le pergélisol	17
Point 9 de l'ordre du jour : Recommandations de vote pour des votations fédérales	20
NON à la dangereuse initiative de résiliation de l'UDC	20
NON à l'initiative anti-SSR	22
NON à l'initiative service citoyen	23
OUI à une imposition individuelle équitable	24
Point 11 de l'ordre du jour : Affaires statutaires	25
Comptes annuels 2024	25
Point 12 de l'ordre du jour : Approbation de rapports	44
Rapport annuel 2024	44
Rapport du Conseil de parti et perspectives politiques	45
Point 13 de l'ordre du jour : Résolutions et propositions	53
A-1 Leo Keller et autres : Élaboration d'un document de position géopolitique	53
R-1 du PS Migrant-es sur la situation au Sri Lanka	58
R-2 de la Présidence : L'Energy Charter Treaty (ECT) bloque la transition énergétique.	
La Suisse doit dénoncer ce traité	62
R-3 des femmes socialistes Suisses : Pour une politique de paix fémi-niste : assurer	
un financement à long terme	63
R-4 du PS queer : les soins de santé pour les personnes TRANS sont un droit fondamental	66
R-5 de la Présidence sur la situation à gaza	71
R-6 Vera Çelik et autres : Pour une véritable autodétermination —	
contre le racisme antimusulman et les interdictions du port du voile	72
R-7 Gazmendi Noli et autres : la fuite n'est pas un crime - le RAEC en est un !	76
A-2 Andreas Burckhardt : STOP à l'acquisition du F-35 !	79

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

Attention: les temps indiqués ne sont qu'indicatifs. Ils peuvent varier fortement en fonction du nombre de personnes qui prennent la parole. Le calendrier prévoit une limite de temps de parole de 2 minutes.

10h45 1. **Ouverture et salutations** Mot de bienvenue par Yvonne Zemp Baumgartner, conseillère municipale de Sursee Mot de bienvenue par Ylfete Fanaj, conseillère d'État de Lucerne Mot de bienvenue par David Roth, présiden du PS Lucerne Points relatifs au déroulement du Congrès 2. 3. Procès-verbal du Congrès du 22 février 2025 11h20 Salutations et discours de Mattea Meyer et Cédric Wermuth 4. Co-présidence du PS Suisse 11h40 5. Papier de position du PS Suisse : Les Big Tech : un danger pour la démocratie ? Introduction Traitement des propositions et discussion Adoption du papier de position Discours de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider 12h40 6. 13h00 7. Initiative populaire fédérale « Rabais de primes pour renforcer le pouvoir d'achat » 13h40 8. Soutien aux initiatives Appel au soutien de l'initiative populaire « Pour la reconnaissance de l'État de Palestine » Appel au soutien de l'initiative sur le pergélisol

- 14h15 9. Recommandations de vote pour les votations fédérales
 - NON à la dangereuse initiative de résiliation de l'UDC Initiative populaire fédérale « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) »
 - NON à l'initiative anti-SSR Initiative populaire fédérale « 200 francs, ça suffit ! (Initiative SSR) »
 - NON à l'initiative service citoyen
 Initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage »
 - OUI à une imposition individuelle équitable
- 15h10 10. Discours d'un invité international
 - Özgür Özel, président du Parti républicain du peuple (CHP)
 - 11. Affaires statutaires
 - Comptes annuels 2024

12. Approbation de rapports

- Rapport annuel 2024
- Rapport du Conseil de parti et perspectives politiques

15h30 13. Résolutions et propositions

- A-1 Leo Keller et autres : Élaboration d'un document de positions géopolitique
- > R-1 du PS Migrant-es sur la situation à Sri Lanka
- R-2 de la Présidence : L'Energy Charter Treaty (ECT) bloque la transition énergétique. La Suisse doit dénoncer ce traité
- R-3 des femmes socialistes Suisses : Pour une politique de paix féministe : assurer un financement à long terme
- R-4 du PS queer : Les soins de santé pour les personnes trans sont un droit fondamental
- > R-5 de la Présidence sur la situation à Gaza
- ➤ R-6 Vera Çelik et autres : Pour une véritable autodétermination contre le racisme antimusulman et les interdictions du port du voile
- R-7 Gazmendi Noli et autres : La fuite n'est pas un crime le RAEC en es un !
- A-2 Andreas Burckhardt! Stop à l'acquisition du F-35!

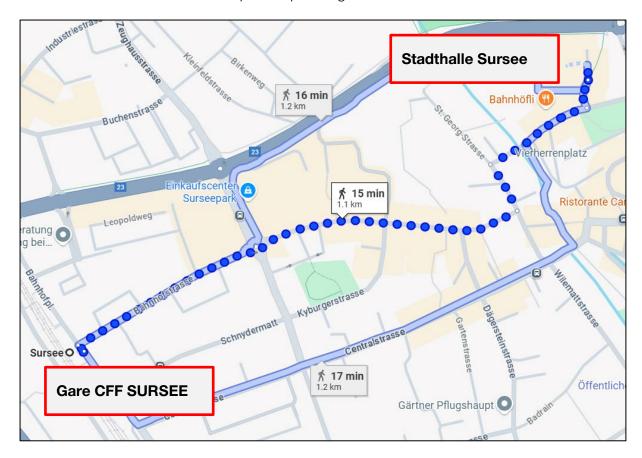
17h30 14. Communications diverses

dès 17h30 Apéritif

INFORMATION SUR LE SITE

Stadthalle Sursee, St. Urban-Strasse 5 à Sursee

La « Stadthalle » est accessible à pied depuis la gare en 15 minutes.



Trajet en transports publics

Tous les horaires des liaisons directes et des trains à destination de Sursee sont disponibles sur http://www.cff.ch/horaire. Depuis la gare de Sursee, plusieurs bus locaux desservent la vieille ville de Sursee, d'où il faut encore compter 5 minutes à pied.

Accès pour les camarades en fauteuil roulant

Les locaux sont accessibles en fauteuil roulant.

DÉLÉGUÉ-ES SUPPLÉANT-ES

Si une personne est empêchée de participer au Congrès, elle peut se faire représenter par un autre membre de la section ou de l'organe. Cela doit être communiqué jusqu'au **vendredi 24 octobre 2025, 17h00** au plus tard, au préalable par écrit au secrétariat, par courriel à <u>congres@pssuisse.ch</u> ou par téléphone au 031 329 69 69.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucun document ne sera distribué lors du Congrès. Veuillez imprimer vous-même les documents si vous souhaitez un exemplaire papier.

Des prises électriques sont disponibles, mais pour des raisons de coûts, il n'est pas possible de tirer des rallonges sur toutes les tables.

ORGANISATION

PS Suisse, Colette Siegenthaler, Theaterplatz 4, 3011 Berne

Courriel: colette.siegenthaler@pssuisse.ch / Téléphone: 031 329 69 69

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-e-s
- la Commission de contrôle des mandats

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 14, chiffre 12 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Conseil de parti fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Résolutions

Les résolutions ont pu être déposées au secrétariat central jusqu'au mercredi 8 octobre 2025. Elles ont été traduites et publiées sur le site Internet du PS le vendredi 17 octobre 2025.

Art. 4 Prise de parole

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole au secrétariat du Congrès à côté de la scène. Les formulaires de demande de parole doivent être remis au secrétariat du Congrès, à côté de la scène, bien lisibles et entièrement remplis, avant le début du point précédent de l'ordre du jour. Les auteur-trices de propositions doivent également déposer une demande de parole. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

Art. 5 Temps de parole

En raison des interventions déjà annoncées et de l'ordre du jour, le temps de parole est limité à deux minutes afin que tou-tes les participant-es, même celles et ceux qui ont un long trajet à parcourir, ne rentrent pas trop tard. Une demande de prolongation peut être déposée, elle sera immédiatement soumise au vote.

Art. 6 Liste des oratrices et des orateurs

Chaque orateur-ice peut demander la parole une deuxième fois sur le même sujet. Les orateur-ices qui n'ont pas encore parlé ont la priorité. Une troisième intervention sur le même sujet ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du Congrès. Des motions d'ordre peuvent être déposées à tout moment.

Art. 7 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position de la Présidence.

Art. 8 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-e-s et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au Congrès avant le vote.

Art. 9 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, la Co-présidente attribue une voix unique déterminante.

Si la majorité n'est pas évidente ou si un membre du Congrès l'exige, le ou la président-e fait compter les voix.

Art. 10 Élections : dispositions générales

Les élections sont généralement publiques.

Art. 11 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du/de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 12 Langues

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions de la Présidence/du Conseil de parti qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand, français et italien. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand, en français et, sur demande préalable, également en italien et vice versa.

Art. 13 Procès-verbal des décisions et protocole de surveillance du genre

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel ainsi que d'un protocole de surveillance du genre. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés au Secrétariat central.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RELATIFS AU DÉROULEMENT DU CONGRÈS

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS

Recommandation:

- Karin Mader
- Andreas Weibel

Recommandation de la Présidence : la Présidence parti propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 10 du règlement du Congrès.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS 22 FÉVRIER 2025

Approbation du procès-verbal du Congrès du 22 février 2025 à Brigue (VS).

Il est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/sursee2025.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE LES BIG TECH : UN DANGER POUR LA DÉMOCRA-TIE ?

Le papier de position « Les Big Tech : un danger pour la démocratie ?! » y compris les propositions du délai no 2, est disponible sous forme de document séparé sur le lien suivant : www.pssuisse.ch/sursee2025

Important : Aucun document ne sera distribué lors du Congrès. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez un exemplaire papier.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE « RABAIS DE PRIMES POUR RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT »

Contexte

Au cours des 20 dernières années, les primes d'assurance-maladie ont plus que doublé. Dans le même temps, les salaires et les retraites n'ont pratiquement pas augmenté. De nombreuses personnes ont donc des difficultés à payer leurs primes.

À la demande du Congrès, le PS Suisse a élaboré, en collaboration avec des expert-es, une initiative visant à résoudre ce problème. L'objectif est de répartir les coûts de manière plus équitable : celles et ceux qui disposent d'un revenu plus élevé contribuent davantage. Et celles et ceux qui rencontrent aujourd'hui des difficultés financières en raison des primes paient moins. Cela devrait soulager 85 % de la population. Les classes moyennes, qui ne bénéficient actuellement d'aucune réduction individuelle des primes, en profiteront tout particulièrement.

Objectifs de l'initiative

- 1. Plus d'argent dans le porte-monnaie : aujourd'hui, en raison des primes par tête, tout le monde paie des primes presque identiques. Grâce à des réductions de primes liées au revenu, les personnes à faibles et moyens revenus verront leur charge allégée et leur pouvoir d'achat renforcé.
- 2. Soutenir les familles : les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans sont assurés gratuitement dans le cadre de l'assurance de base.
- 3. Simple et réalisable : l'allègement pour environ 85 % de la population est financé par des suppléments pour les plus hauts revenus. Ces suppléments sont plafonnés.
- 4. En fonction de l'échelle choisie, une personne ayant un revenu annuel de 60 000 francs et vivant seule pourrait économiser jusqu'à 2400 francs.

Comment cela fonctionne

- La plupart des gens paient moins de primes qu'aujourd'hui.
- Les quelque 15 % les plus riches paient un peu plus, comme pour l'AVS. Il existe toutefois un plafond que personne ne dépasse.
- Le système est donc simple et entièrement financé.

Dispositions transitoires : Les primes n'augmenteront plus après le oui du peuple

Après un oui du peuple, une réglementation transitoire garantit que les assuré-es ne devront pas payer plus qu'auparavant pour leurs frais de santé. Les éventuels coûts supplémentaires seront pris en charge par la Confédération. Cela garantit que le Parlement ne pourra pas retarder la mise en œuvre du nouveau système de rabais.

Ce qui reste inchangé

Les régions de primes, les différents modèles d'assurance-maladie et les franchises ne changent pas.

Financement

- La répartition du financement entre l'assurance-maladie (73,1 %) et les cantons (26,9 %) selon EFAS reste inchangée.
- Les contributions RIP de la Confédération (7,5 % des coûts de l'assurance-maladie obligatoire) sont utilisées pour financer le nouveau système.
- Financement cantonal: Les cantons veillent à ce qu'aucune personne bénéficiant actuellement d'une RIP ne soit désavantagée par le nouveau système. Ils doivent donc continuer à dépenser une partie des fonds RIP. Grâce aux rabais, les cantons devront dépenser moins d'argent pour les réductions individuelles de primes.

Projet de texte

Art. 117 Assurance-maladie et assurance-accidents

1 inchangé

2 inchangé

Texte	Explication
3 Les coûts de l'assurance obligatoire des soins sont finan- cés :	Le financement de l'AOS.
a. par les contributions de la Confédération et des cantons prescrites par la loi ;	
b. par les primes des assurés ;	
4 Les suppléments et les rabais de primes sont fixés par la Confédération en tenant compte de la capacité économique des assurés.	
5 Les enfants et les jeunes sont exonérés des primes d'assurance-maladie obligatoire jusqu'à leur majorité.	Les enfants et les adolescents jusqu'à 18 ans ne paient pas de primes

6 La Confédération fixe le montant des primes d'assurance- Explication du rôle de la Confémaladie obligatoire ainsi que les suppléments ou les rabais de primes.

dération

Article 197 Dispositions transitoires

17 Disposition transitoire relative à l'article 117, alinéas 3, 4, 5, 6

de la santé publique. La Confédération prend en charge la différence éventuelle par rapport aux coûts de santé effecti-

vement encourus.

Texte Explication 1 L'initiative « Rabais sur les primes pour renforcer le pouvoir Entrée en vigueur après 2 ans d'achat » doit être mise en œuvre au plus tard au cours de la deuxième année civile suivant la votation. 2 La Confédération participe à hauteur de 7,5 % aux coûts Rôle de la Confédération de l'assurance obligatoire des soins. Elle examine à intervalles réguliers la clé de répartition des rabais et des suppléments de primes, afin que 85 % des ménages aient droit à un rabais. 3 Les cantons adaptent leurs tarifs pour la réduction indivi- Rôle des cantons duelle des primes à la mise en œuvre de l'initiative « Rabais sur les primes pour renforcer le pouvoir d'achat » Ils veillent à ce qu'aucun bénéficiaire de la réduction individuelle des primes ne subisse d'augmentation de prime en raison de la mise en œuvre de l'initiative populaire et à ce que, en cas de cumul de la réduction individuelle des primes et du rabais sur les primes, celle-ci ne dépasse pas la prime effective. 4 Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'initiative sur les rabais sur Gel des primes jusqu'à l'entrée les primes, le Conseil fédéral plafonne les primes de l'assuen vigueur de l'initiative. rance obligatoire des soins approuvées par l'Office fédéral

Remarques

- Les incitations sont maintenues. Celles et ceux qui réalisent aujourd'hui des économies grâce à une franchise élevée ou à un modèle avantageux continueront à économiser exactement le même montant à l'avenir.
- Il en va de même pour les cantons : les cantons dont les coûts et les primes sont bas ne participent pas financièrement aux cantons dont les coûts et les primes sont plus élevés.
- Pas de primes négatives : la réduction ne peut en aucun cas entraîner une baisse de la prime en dessous de 0 franc. Les primes négatives sont exclues.
- Sécurité: grâce à des réductions de primes individuelles, les cantons veillent à ce que les personnes à faibles revenus ne soient pas moins bien loties qu'aujourd'hui.

Recommandation du Conseil de parti ¹: Lancement de l'initiative (majorité des 2/3).

15

¹ Conformément à l'art. 14, ch. 7, let. h des statuts, le lancement d'initiatives populaires requiert une majorité de deux tiers des votant-es.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : SOUTIEN AUX INITIATIVES

APPEL AU SOUTIEN DE L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE PALESTINE »

(nouvelle version pour la documentation finale du 17 octobre 2025)

Justification

En reconnaissant la Palestine comme un État souverain et indépendant, la Suisse affirme clairement son engagement en faveur du droit des peuples à l'autodétermination, ancré dans le droit international. Elle manifeste ainsi sa volonté de privilégier des solutions pacifiques et diplomatiques.

La reconnaissance de la Palestine en tant qu'État repose sur la reconnaissance des droits et de la dignité du peuple palestinien ainsi que sur la recherche de la paix, de la justice et de la stabilité dans la région. Les frontières de la Palestine, fondées sur la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU du 22 novembre 1967, doivent être reconnues — telles qu'elles ont également été confirmées et adoptées lors des pourparlers de paix d'Oslo. Ces accords ont jeté les bases de la création d'un État palestinien souverain.

Par cette mesure, la Suisse s'alignerait sur la pratique de la majorité des États membres de l'ONU; plus de 140 États ont déjà reconnu la Palestine en tant qu'État. Compte tenu de la situation actuelle au Proche-Orient, cette mesure est décisive pour créer les conditions nécessaires à une contribution efficace de la Suisse en vue d'une paix durable et juste dans la région.

Recommandation du Conseil de parti ²: soutien au lancement de l'initiative (majorité des 2/3).

² Conformément à l'art. 14, ch. 7, let. i des statuts, le soutien au lancement d'initiatives populaires requiert une majorité de deux tiers des votant-es.

APPEL AU SOUTIEN DE L'INITIATIVE SUR LE PERGÉLISOL

Justification

L'initiative comble une lacune en matière de politique climatique

Alors que les émissions de CO₂ générées en Suisse diminuent, les émissions de CO₂ causées à l'étranger en raison d'une consommation accrue ne cessent d'augmenter. Ces émissions dites « grises » ou « importées » sont environ 3,75 fois plus élevées que les émissions nationales³. Si l'on tient compte des émissions importées, la Suisse a l'une des plus grandes empreintes carbones par habitant-e au monde. Or, ces émissions ne sont pas prises en compte dans la politique climatique suisse. Cette initiative permettrait donc de combler une lacune importante en matière de politique climatique et de réduire efficacement les émissions « réelles » de la Suisse. Cela permettrait en outre de renforcer le levier international de la Suisse en matière de protection du climat. Avec l'initiative sur le pergélisol, la protection du climat est abordée de manière honnête, cohérente et complète.

L'initiative favorise la justice sociale et régionale

La crise climatique touche plus fortement les zones de montagne que les autres régions : par rapport à la moyenne mondiale, le réchauffement est environ deux fois plus important dans l'espace alpin. Cela entraîne la fonte du pergélisol et une intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les fortes pluies, les tempêtes ou les sécheresses. Les conséquences sont particulièrement dramatiques dans les zones alpines, avec des éboulements rocheux, des coulées de boue et des inondations. En outre, la crise climatique est un danger social, causé dans une mesure disproportionnée par des personnes plus riches, mais qui touche souvent plus durement les personnes pauvres et marginalisées et qui entraîne des problèmes de santé et des difficultés financières. Une politique climatique socialement et régionalement équitable est donc cruciale pour son succès, car elle favorise l'adhésion de la population en minimisant les conséquences sociales négatives et en créant des opportunités positives pour toutes et tous. C'est pourquoi l'accent mis par l'initiative sur les régions de montagne et la compatibilité sociale est central pour son succès et pour une politique climatique qui favorise la justice sociale et régionale.

L'initiative garantit la durabilité et la pérennité de l'économie suisse

Comme la Suisse impose des règles climatiques relativement strictes aux entreprises, les activités ou productions à forte intensité d'émissions sont délocalisées dans des pays où les règles sont moins strictes. Ce phénomène est appelé «fuite de carbone» (« carbon leakage»). Tant que les émissions générées à l'étranger ne seront pas prises en compte dans la politique climatique suisse, les fuites de carbone resteront un phénomène courant.

³ Albisser Pascal, und Julian Schmidli. «Importierte Emissionen: Diesen globalen Fussabdruck hinterlässt die Schweiz.». SRF. 22.03.2025. https://www.srf.ch/news/schweiz/importierte-emissionen-die-verborgene-klimasuende-der-schweiz.

Cela nuit non seulement à l'objectif de réduction des émissions suisses, mais aussi à l'économie suisse, car cela a pour conséquence une délocalisation des entreprises et des emplois à l'étranger. En résumé, l'absence de prise en compte des émissions importées entraîne une distorsion de la concurrence, au détriment des entreprises suisses. Avec cette initiative, les mêmes règles climatiques s'appliqueraient à toutes les entreprises, suisses comme étrangères, ce qui avantagerait les entreprises suisses tout en réduisant les émissions causées par la Suisse. Cela permettrait à l'économie suisse d'être plus respectueuse des ressources et donc de mieux affronter l'avenir.

Texte de l'initiative

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 74a Protection du climat

1 La Confédération et les cantons veillent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à ce que la Suisse apporte une contribution équitable à l'objectif adopté au niveau international de limitation de l'augmentation de la température, en accord avec les meilleures connaissances scientifiques disponibles.

2 À cet effet, ils prennent des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre générées en Suisse et celles que la Suisse contribue à causer à l'étranger. Ces mesures sont axées sur le renforcement d'une économie durable et sur la compatibilité sociale. Elles font notamment appel à des instruments de promotion de l'innovation et de la technologie.

3 Si, pour la mise en œuvre des paragraphes 1 et 2, des gaz à effet de serre sont extraits de l'atmosphère et stockés de façon permanente, cela doit se faire de manière mesurable, écologique et socialement acceptable. Les pertes liées au stockage des gaz à effet de serre sont considérées comme des émissions.

4 Un comité scientifique indépendant accompagne la mise en œuvre des al. 1 à 3. Il informe le public de ses conclusions de manière régulière et complète.

- 17. Dispositions transitoires relatives à l'art. 74a (Protection du climat)
- 1 L'Assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution de l'art. 74a au plus tard deux ans après son adoption par le peuple et les cantons. Si ces dispositions d'exécution n'entrent pas en vigueur dans ce délai, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution sous la forme d'une ordonnance et les fait entrer en vigueur à cette date. La présente ordonnance reste valable jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions d'exécution édictées par l'Assemblée fédérale.
- 2 Les mesures sont prises de telle manière que les émissions de gaz à effet de serre dues aux importations atteignent l'objectif de zéro net au plus tard en 2050 et soient progressivement réduites d'ici là. Des objectifs intermédiaires sont fixés à cet effet. Les mesures sont adaptées périodiquement, en fonction de l'état d'avancement vers l'objectif.
- 3 La situation de départ particulière des régions de montagne, des zones rurales périphériques et de l'agriculture doit être prise en compte.

Recommandation du Conseil de parti ⁴: soutien au lancement de l'initiative (majorité des 2/3).

⁴ Conformément à l'art. 14, ch. 7, let. i des statuts, le soutien au lancement d'initiatives populaires requiert une majorité de deux tiers des votant-es.

19

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR DES VOTA-TIONS FÉDÉRALES

NON À LA DANGEREUSE INITIATIVE DE RÉSILIATION DE L'UDC

Initiative populaire fédérale « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) »

La dangereuse initiative de résiliation de l'UDC décidera si la Suisse suivra une voie populiste — celle de l'isolationnisme de Trump, de l'AfD ou de Le Pen — ou si elle conservera son ouverture avec la libre circulation des personnes et la voie bilatérale. Une acceptation de l'initiative aurait des conséquences dramatiques : les accords bilatéraux avec l'UE devraient être dénoncés, les acquis sociaux comme la protection des salaires seraient stoppés et la pénurie de main-d'œuvre, qui explose dans le domaine de la santé ou de la restauration, s'aggraverait considérablement.

Arguments

1. NON à une expérience isolationniste

L'acceptation de l'initiative de résiliation de l'UDC détruirait nos relations avec l'Europe et isolerait la Suisse sur la scène internationale. Les accords bilatéraux et la libre circulation des personnes deviendraient de l'histoire ancienne. En plus de la clause dite « guillotine », d'autres accords comme ceux sur les transports terrestres et aériens, l'agriculture ou la recherche seraient dénoncés. En outre, l'accès au marché pour 50 % de nos exportations, qui sont actuellement destinées à l'UE, serait rendu plus difficile. Une telle initiative, surtout à une époque où Trump et Poutine se tiennent par la main est extrêmement dangereuse.

2. NON à une pénurie massive de main d'œuvre

En Suisse, le nombre de personnes qui partent à la retraite chaque année est supérieur au nombre de jeunes qui entrent sur le marché du travail. Nous manquons donc de plus en plus de main-d'œuvre. Cela met en péril notre prospérité, mais aussi notre approvisionnement dans des domaines d'importance systémique comme les soins. En effet, il manque déjà près de 15 000 soignant-es, et d'ici 2030, ce déficit atteindra 30 000 personnes. Parallèlement, le nombre de seniors ne cesse d'augmenter. Il est clair que sans l'immigration, les soins à l'hôpital ou en maison de retraite ne pourront plus être assurés. Mais la pénurie de main-d'œuvre s'aggraverait aussi fortement sur les chantiers, dans le secteur du nettoyage ou de la logistique.

3. NON à une attaque contre une Suisse solidaire

L'UDC s'attaque également aux accords bilatéraux parce qu'elle peut ainsi détruire les mesures d'accompagnement, la protection des salaires et les salaires minimums. Il en résulterait un dumping salarial dans les restaurants, le bâtiment ou le secteur du nettoyage. Les travailleur-euses migrant-es pourraient alors être exploité-es comme à l'époque du statut de saisonnier et travailler chez nous sans droits, tandis que des entreprises et des groupes sans scrupules pourraient maximiser leurs profits.

Recommandation de la Présidence : NON à l'initiative de résiliation de l'UDC.

NON À L'INITIATIVE ANTI-SSR

Initiative populaire fédérale « 200 francs, ça suffit ! (Initiative SSR) »

Avec l'initiative « 200 francs, ça suffit », l'UDC veut détruire les médias de la SSR afin d'empêcher une couverture médiatique équilibrée. Leur modèle : Trump, le RN et compagnie, qui veulent détruire les médias de qualité de droit public pour imposer leur propre agenda en muselant la critique. Pourtant, à l'heure de la désinformation, des « deep fakes » et de réseaux sociaux manipulateurs, il est essentiel de miser sur un paysage médiatique fort et indépendant.

Les arguments suivants plaident pour un NON à l'initiative anti-SSR :

- 1) Repousser des attaques contre la démocratie : le service public, représenté par la SSR un journalisme indépendant et crédible est une assurance pour notre démocratie. Sans lui, nous risquons de nous retrouver dans une situation à l'américaine : des milliardaires comme Christoph Blocher achètent des journaux gratuits et tentent d'influencer l'opinion publique, tandis que les oligarques issus des entreprises technologiques décident de ce que nous voyons sur les plates-formes de réseaux sociaux. C'est justement maintenant que les médias indépendants sont plus importants que jamais.
- 2) Empêcher les coupes majeures: maintenant déjà, le conseiller fédéral Albert Rösti implémente une politique de démantèlement à tour de bras. Une acceptation de l'initiative anti-SSR entraînerait des coupes encore plus extrêmes aux conséquences dramatiques: des formats d'émission importants devraient être supprimés, le journalisme d'investigation deviendrait impossible et l'information de la population dans toutes les langues nationales ne serait plus garantie. Les grands événements, comme l'Eurovision, la Coupe du monde de ski ou le tour de Romandie ne pourraient plus être diffusés avec la même qualité. Il est également évident que, si le libre accès aux séries, aux programmes de divertissement et aux programmes sportifs de la SSR venait à disparaître, les plateformes de streaming internationales en profiteraient le plus. À l'avenir, nous devrons payer davantage pour moins de contenu via des abonnements à des services de streaming privés.
- 3) Maintenir un rempart contre la désinformation : dans un monde marqué par l'intelligence artificielle, les « deep fakes » et des réseaux sociaux manipulateurs, la SSR est un rempart contre la désinformation. Si les médias de service public sont affaiblis, les algorithmes des plates-formes de réseaux sociaux de Musk et compagnie auront encore plus de marge de manœuvre pour manipuler le débat public. C'est aussi une invitation à la propagande et à la désinformation russes.

Recommandation de la Présidence : NON à l'initiative anti-SSR.

NON À L'INITIATIVE SERVICE CITOYEN

Initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage »

Contenu du projet

L'initiative dite «service citoyen » demande que toute personne vivant en Suisse — indépendamment de son genre, de son origine ou de son aptitude au service militaire — puisse être tenue d'accomplir un service citoyen obligatoire. Ce service pourrait être effectué dans la protection civile, le service civil, l'armée ou dans d'autres domaines d'intérêt général. L'objectif de l'initiative est d'instaurer une obligation générale de servir pour tou-tes : aussi bien les femmes que les hommes, aussi bien les Suiss-esses que les personnes étrangères. Les deux Chambres fédérales ont rejeté l'initiative sans lui opposer de contre-projet. L'initiative service citoyen passera en votation en novembre 2025.

Voici pourquoi le PS a rejeté l'initiative au Parlement

Le Groupe socialiste aux Chambres fédérales rejette l'initiative service citoyen parce qu'elle contrevient à des principes fondamentaux de la politique sociale. L'initiative entraînerait un recours accru à une main-d'œuvre rémunérée le moins possible dans les domaines sociaux, sanitaires et d'utilité publique. Cela risque d'augmenter la pression sur les emplois ordinaires et de saper les conventions collectives de travail existantes. Au lieu d'apporter une réponse constructive à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'initiative renforcerait le risque de dumping salarial et de conditions de travail précaires.

De plus, la proposition repose sur un principe de contrainte. Or, participer à la société doit se faire par conviction, et non sous pression étatique. La solidarité et l'engagement ne se décrètent pas ; ils nécessitent de bonnes conditions-cadres et une véritable liberté de choix. Or, l'initiative mise sur l'obligation plutôt que sur l'encouragement. De plus, il est juridiquement douteux que cette initiative ne viole pas l'interdiction du travail forcé prévue par le droit international.

Au lieu d'instaurer une obligation pour tout le monde, il faut mener des réformes ciblées dans l'armée, le service civil et la protection civile, avec de meilleures conditions et une liberté de choix digne de ce nom. L'initiative service citoyen ne génère pas plus d'engagement social, mais de nouvelles inégalités.

Le PS s'est penché sur cette initiative très tôt, notamment au sein de la Commission thématique Paix et sécurité, et est arrivé clairement à la conclusion qu'elle devait être rejetée. C'est pourquoi le PS s'est déjà prononcé contre cette initiative dans un communiqué de presse du 26 octobre 2023.

Recommandation de la Présidence : NON à l'initiative service citoyen.

OUI À UNE IMPOSITION INDIVIDUELLE ÉQUITABLE

Loi fédérale sur l'imposition individuelle

Le projet en question est le contre-projet indirect à l'initiative des Femmes PLR intitulée « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil ». Au Parlement, le Groupe socialiste s'est fortement engagé en faveur de ce compromis : il s'agit d'une solution progressiste et équitable.

Argumentaire

1. OUI à une imposition indépendante de l'état civil

La nouvelle loi fédérale prévoit une solution progressiste : les autorités fiscales devront traiter les couples mariés de la même manière que les couples non mariés au moment d'analyser la déclaration d'impôts et de procéder à la taxation. Cela mettra enfin un terme à une pratique dépassée, qui consiste à considérer les femmes mariées comme des « appendices » de leurs maris sur le plan fiscal.

2. OUI à plus d'indépendance pour les femmes

Le système actuel de la « pénalisation du mariage » incite les personnes mariées susceptibles de percevoir un deuxième revenu — généralement les femmes — à ne pas travailler ou à se limiter à un faible taux d'activité. Il perpétue ainsi des modèles de rôles traditionnels dépassés. Le modèle fiscal soumis à votation garantit une égalité de traitement à toutes les formes d'unions. Ainsi, par rapport au système actuel, il contribuera de manière significative à l'indépendance économique de nombreuses femmes.

3. OUI à un financement équitable

Le compromis du Parlement limite les pertes de recettes pour l'État et maintient ainsi les coûts du modèle progressiste dans des limites raisonnables. Le contre-modèle, soit l'initiative du Centre pour la suppression de la pénalisation du mariage, remplacerait le système actuel, déjà injuste, par un système encore plus injuste et coûterait des milliards à l'État. À cela, une alliance progressiste du Parlement a opposé un modèle simple, équitable et financièrement viable.

Recommandation de la Présidence : OUI à la Loi fédérale sur l'imposition individuelle.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : AFFAIRES STATUTAIRES

COMPTES ANNUELS 2024

Bilan 2024

Actifs	31.12.2024	31.12.2023
Caisse	2'008	1'466
PostFinance	515'599	3'638'792
Banque	215'491	2'281'420
Dépôts à terme	5'500'000	-
Débiteurs partis cantonaux	10'849	12'472
Garantie de loyer	50'757	50'578
Débiteurs divers	525'175	568'897
Actifs transitoires	86'928	92'393
Stocks	22'000	20'000
Actifs circulants	6'928'807	6'666'017
Titres	5'875	5'900
Immobilisations (corporelles et incorporelles)	88'000	131'000
Actifs immobilisés	93'875	136'900
Total actifs	7'022'682	6'802'917
Passifs		
Créanciers	216'147	282'626
Dettes aux partis cantonaux	4'349	10'773
Passifs transitoires	404'421	203'738
Dettes à court terme	624'917	497'137
Provisions pour les élections	1'125'000	275'000
Provisions grands donateurs	604'603	1'139'322
Provisions pour les campagnes	1'716'200	1'916'200
Provisions legs	171'039	171'039
Provisions mobilisation	83'300	89'300
Provisions PS Femmes	99'000	78'000
Provisions PS60+	4'000	10'000
Provisions projets de récolte de fonds	350'000	350'000
Provisions diverses	1'643'000	1'677'000
Dettes à long terme	5'796'142	5'705'861
Capital propre	601'623	599'919
Total Passifs	7'022'682	6'802'917
Affectation de l'excédent		
Capital propre au 1.1.	599'919	599'585
Résultat	1'703	335
Capital propre au 31.12.	601'623	599'919

Comptes de résultats 2024

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	
Produit opérationnel				
Cotisations Cotisations des membres Versements de solidarité	2'240'457 1'986'329 254'128	2'254'165 2'004'165 250'000	2'315'041 2'055'717 259'324	1)
Récolte de fonds Dons des membres Dons des bienfaiteurs(trices) Dons divers Legs	4'879'001 1'100'000 2'256'709 1'497'839 24'454	3'399'984 835'000 1'953'984 611'000	4'236'038 800'000 1'794'464 1'641'573	2)
Ventes	252'391	195'300	358'763	3)
Autres recettes	973'707	508'700	498'905	
Dissolution des provisions	1'131'232	1'002'600	525'175	5)
Total produit opérationnel	9'476'788	7'360'749	7'933'921	
Charges d'exploitation				
Frais de production Médias Courriels pour les membres Nouveaux projets de recherches de fonds	262'066 136'271 109'102 16'693	223'700 155'200 28'500 40'000	323'488 223'060 74'680 25'748	6)
Frais de marchandises	269'154	6'300	67'506	6)
Prestations de tiers	618'039	495'100	358'742	7)
Frais de personnel et assurances sociales	4'724'629	4'413'077	4'390'369	8)
Autres frais de personnel	148'578	180'800	135'780	9)
Frais de location	297'411	362'190	300'930	10)
Entretien, réparations, leasing	58'488	51'500	49'698	11)
Assurances choses, taxes	13'482	5'500	7'193	
Frais administratifs	842'928	510'780	568'291	12)
Frais informatiques	145'492	122'900	141'841	13)
Frais publicitaires (campagnes)	682'120	388'900	487'273	14)
Frais divers du parti	423'323	395'580	492'337	15)
Approvisionnement des provisions	867'685	217'400	494'175	5)
Amortissements	101'620	88'200	73'212	16)
Réduction des coûts matériels variables	-	-117'375	-	
Total charges d'exploitation	9'455'015	7'344'552	7'890'835	
Résultat d'exploitation	21'773	16'197	43'086	
Résultat financier	-21'438	-15'200	2'423	17)
Résultat extraordinaire	-	<u>-</u>	-43'806	17)
Résultat annuel	335	997	1'703	

Centres de coûts 2024

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Parti	1'955'860	1'511'498	1'671'298 ¹⁸⁾
Cotisations	2'224'932	2'240'365	2'300'176
Dons	1'102'050	835'000	801'915
Dépenses courantes	-166'897	-69'900	-111'482
Frais de personnel et généraux	-868'567	-1'050'228	-997'416
Congrès	-129'985	-180'000	-115'123
Conseil du parti	-31'075	-36'000	-27'789
Projets de développement	-	-50'000	-
Dépenses présidence	-23'982	-26'100	-27'193
Dépenses des commissions	-2'852	-7'800	-8'167
Indemnitées de la présidence yc dépenses	-95'281	-95'319	-95'284
Dépenses de la vice-présidence	-29'400	-30'240	-30'240
Relations internationales	-23'083	-18'280	-18'098
Formation	-440'074	-427'012	-380'088 ¹⁹⁾
Frais de personnel et généraux	-384'227	-315'297	-322'381
Formation collaborateurs-trices partis cant./communaux	-1'975	-13'325	-9'825
Formation membres titulaires de fonctions	-13'662	-26'580	-9'071
Formation membres/personnes intéressées	-18'000	-27'760	-11'982
Développement de membres	-7'805	-20'250	-18'852
Economie & démocratie	-	-4'600	-
Séminaire sur la politique communale	-9'406	-14'200	-7'976
Conférence PS des villes suisses	-5'000	-5'000	-
PS60+	-102'079	-115'999	-113'813 ²⁰⁾
Frais de personnel et généraux	-77'332	-78'999	-76'264
Dépenses courantes	-667	-200	8'304
Dépenses de la présidence	-7'002	-7'000	-7'000
CD/AD/AM	-16'452	-19'800	-24'804
Rencotres thématiques/campagnes	-626	-10'000	-14'049
PS Migrant-e-s	-108'456	-95'242	-96'421 ²¹⁾
Frais de personnel et généraux	-100'752	-81'292	-80'460
Dépenses courantes	-5'385	-13'950	-15'961
Dépenses de la présidence	-2'319	-	-
JS/Juso	-183'200	-194'272	-191'573 ²²⁾
Frais de personnel et généraux	-183'200	-194'272	-191'573
PS Femmes	-161'154	-128'753	-138'630 ²³⁾
Frais de personnel et généraux	-121'554	-80'853	-90'565
Courriels du PS Femme	19'315	9'000	5'096
Dépenses courantes	-1'070	-4'650	-933
Dépenses de la présidence	-9'271	-10'250	-7'355
Assemblée des membres	-21'322	-16'200	-12'603
Campagnes	-27'252	-25'800	-32'270
PS queer	-48'338	-76'516	-75'549 ²⁴⁾
Frais de personnel et généraux	-40'808	-62'896	-61'676
Dépenses courantes	-40 606 -7'529	-02 690 -13'620	-13'873
υ ο μετίδες συμιατίτες	-1 328	-10 020	-10010

Publications -576'893 -555'087 -525'823 ≥55' Frais de personnel et généraux -346'347 -306'887 -313'105 links -77'841 -97'570 -78'043 -77'8043 -50'87 -78'043 -77'8043 -50'764 -90'764 -90'764 -90'764 -90'764 -90'764 -90'765 -90'764 -90'765 -90'764 -90'765 -90'764 -90'765 -90'764 -90'305 -90'764 -90'305 -90'248 -90'760 -90'305 -90'248 -90'760 -90'305 -90'248 -90'760 -90'760 -90'760 -90'760 -90'760 -90'760 -10'26'760 -10'26'760 -10'26'760 -10'26'760 -10'26'760 -10'779'		Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
links -77'841 -97'570 -78'043 socialistes -34'017 -41'100 -30'764 ps.ch -34'890 -36'630 -35'358 Raport annuel - -14'400 -9'305 Magazine « direct » -83'799 -58'500 -59'248 Campagnes et communiation -1769'823 -686'124 -848'514 26' Frais de personnel et généraux -1'267'963 -1'252'891 -1'250'151 -56'2891 -1'250'151 -79'604 -40'1750 - - -40'179 -40'179 -40'179 -40'179 -40'179 -40'179 -40'179 -46'835 -42'150 -40'179 -46'endums -47'946 -66'000 1'693 -41'150 -40'179 -46'endums -44'998 -458'33 -36'960 -59'260 -59'260 -59'260 -59'260 -59'260 -59'260 -59'260 -59'260 -59'260 -59'260 -59'260 -59'260 -60'000 -70'000 -80'000 -50'000 -50'000 -50'000 -50'000 -	Publications	-576'893	-555'087	-525'823 ²⁵⁾
socialistes -34'017 -41'100 -30'764 ps.ch -34'890 -36'630 -35'358 Raport annuel - -14'400 -9'305 Magazine « direct » -83'799 -58'500 -59'248 Campagnes et communiation -1'769'823 -686'124 -848'514 -848'514 Frais de personnel et généraux -1'267'963 -1'252'891 -1'250'510 -1'250'510 Dépenses courantes -54'287 -163'500 -79'601 -79'601 Campagnes -54'287 -163'500 -79'601 -79'601 Journaux de votations -6'835 -42'150 -40'179 -46'ferendums -44'946 -66'000 1'693 Initiatives -446'998 -458'333 -367'960 -48'183 -367'960 Elections -1'246'553 - - - -88'183 427'160 -40'179 -48'8'183 -42'160 -45'1750 -48'8'183 -42'161 -48'184 -45'1750 -48'8'183 -42'161 -45'1750 -48'184	Frais de personnel et généraux	-346'347	-306'887	-313'105
ps.ch -34'890 -36'630 -35'358 Raport annuel - -14'400 -9'305 Magazine « direct » -83'799 -58'500 -59'248 Campagnes et communiation -1769'823 -686'124 -848'514 26' Frais de personnel et généraux -1'267'963 -1'252'891 -1'250'510 - Dépenses courantes -314 -4'750 - - - Campagnes -54'287 -163'500 -79'604 - <td< td=""><td>links</td><td>-77'841</td><td>-97'570</td><td>-78'043</td></td<>	links	-77'841	-97'570	-78'043
Raport annuel Magazine « direct » - -14'400 -9'305 -9'248 Campagnes et communiation -1'769'823 -686'124 -848'514 26'5010 Frais de personnel et généraux -1'267'963 -1'252'891 -1'250'510 -50'228'81 -1'250'510 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -79'604 -40'179 -79'604 -40'179 -40'179 -6'835 -42'150 -40'179 -40'179 -46'998 -458'33 -367'960 -6'800 1'693'33 -367'960 -6'800 1'69'33 -367'960 -6'800 1'169'33 -6'80'33 -367'960 -79'600 -79'000 -80'100 -79'000 -80'100 -79'000 -80'100 -80'100 -80'100 -80'100 -80'100 -80'100 -80'100 -80'100 -80'100 -80'100 -80'100 -80'100 -80'100 -80'100 -8	socialistes	-34'017	-41'100	-30'764
Magazine « direct » -83'799 -58'500 -59'248 Campagnes et communiation -1'769'823 -686'124 -848'514 ≥6'125' Pain (1'250'510) Frais de personnel et généraux -1'267'963 -1'252'891 -1'250'510 -79'604 Dépenses courantes -314 -4'750 -79'604 -79'604 Journaux de votations -6'835 -42'150 -40'179 -40'179 -46'endums -6'6'000 1'693 -40'179 -46'endums -6'6'000 1'693 -40'179 -46'endums -6'6'000 1'693 -40'179 -46'endums -6'6'000 1'693 -46'988 -42'150 -40'179 -46'endums -446'998 -458'333 -367'960 -86'endums -446'998 -458'333 -367'960 -818'184 -42'endums -591'900 -591'900 -918'047 -918'047 -918'047 -918'047 -918'047 -918'047 -918'047 -918'047 -918'047 -918'047 -918'047 -918'047 -918'047 -918'047 -918'047 -918'047 -918'047 -918'047 <t< td=""><td>ps.ch</td><td>-34'890</td><td>-36'630</td><td>-35'358</td></t<>	ps.ch	-34'890	-36'630	-35'358
Campagnes et communiation -1'769'823 -686'124 -848'514 26) Frais de personnel et généraux -1'267'963 -1'252'891 -1'250'510 -1'250'510 -1'250'510 -1'250'510 -1'250'510 -1'250'510 -1'250'510 -1'250'510 -1'250'510 -1'250'510 -1'250'510 -1'260'500 -79'604 -40'179 -40'179 -40'179 -40'179 -40'179 -40'179 -46'938 -42'150 -40'179 -40'179 -446'998 -458'333 -367'960 -46'960 1'693 -1'246'553 - </td <td>Raport annuel</td> <td>-</td> <td>-14'400</td> <td>-9'305</td>	Raport annuel	-	-14'400	-9'305
Frais de personnel et généraux -1'267'963 -1'252'891 -1'250'510 Dépenses courantes -314 -4'750 - Campagnes -54'287 -163'500 -79'604 Journaux de votations -6'835 -42'150 -40'179 Référendums -47'946 -66'000 1'693 Initiatives -446'998 -458'333 -367'960 Elections -1'246'553 - - Récolte de fonds en ligne 991'073 511'500 918'047 Diss./approvisionnemen provisions campagnes/élections 310'000 790'000 -30'000 Mbilisation -258'257 -488'183 -427'763 27' Frais de personnel et généraux -276'756 -530'203 -480'471 26'96 Dépenses courantes -2'261 -13'980 -3'337 Campagnes de mobilisation parti cant./sect. 20'760 56'000 56'045 Récolte de fonds 1'691'752 1'256'688 1'126'656 28' Frais de personnel et généraux -452'875 -456'897	Magazine « direct »	-83'799	-58'500	-59'248
Dépenses courantes -314 -4'750 - Campagnes -54'287 -163'500 -79'604 Journaux de votations -6'835 -42'150 -40'179 Référendums -47'946 -66'000 1'693 Initiatives -446'998 -458'333 -367'960 Elections -1'246'553 - - Récolte de fonds en ligne 991'073 511'500 918'047 Diss./approvisionnemen provisions campagnes/élections 310'000 790'000 -30'000 Mobilisation -258'257 -488'183 -427'763 27' Frais de personnel et généraux -276'756 -530'203 -480'471 27' Dépenses courantes -2'261 -13'980 -3'337 26' Campagnes de mobilisation parti cant./sect. 20'760 56'000 56'045 28' Récolte de fonds 1'691'752 1'256'688 1'126'656 28' Frais de personnel et généraux -452'875 -456'897 -453'189 26' Diss./approvisionnement des pro	Campagnes et communiation	-1'769'823	-686'124	-848'514 ²⁶⁾
Campagnes -54'287 -163'500 -79'604 Journaux de votations -6'835 -42'150 -40'179 Référendums -47'946 -66'000 1'693 Initiatives -446'998 -458'333 -367'960 Elections -1'246'553 - - Récolte de fonds en ligne 991'073 511'500 918'047 Diss./approvisionnemen provisions campagnes/élections 310'000 790'000 -30'000 Mobilisation -258'257 -488'183 -427'763 Frais de personnel et généraux -276'756 -530'203 -480'471 Dépenses courantes -2'261 -13'980 -3'337 Campagnes de mobilisation parti cant./sect. 20'760 56'000 56'045 Récolte de fonds 1'691'752 1'256'688 1'126'656 Frais de personnel et généraux -452'875 -456'897 -453'189 Diss./approvisionnement des provisions -55'992 -17'400 -15'189 Résultat de la collecte de fonds 3'859 -40'000 -25'986 <t< td=""><td>Frais de personnel et généraux</td><td>-1'267'963</td><td>-1'252'891</td><td>-1'250'510</td></t<>	Frais de personnel et généraux	-1'267'963	-1'252'891	-1'250'510
Note Note	Dépenses courantes	-314	-4'750	-
Référendums -47'946 -66'000 1'693 Initiatives -446'998 -458'333 -367'960 Elections -1'246'553 - - Récolte de fonds en ligne 991'073 511'500 918'047 Diss./approvisionnemen provisions campagnes/élections 310'000 790'000 -30'000 Mobilisation -258'257 -488'183 -427'763 27' Frais de personnel et généraux -276'756 -530'203 -480'471 -480'471 -276'756 -530'203 -480'471 -480'471 -276'756 -530'203 -480'471 -480'471 -276'756 -530'203 -480'471 -480'471 -276'756 -530'203 -480'471 -480'471 -276'756 -530'203 -480'471 -276'756 -530'203 -480'471 -276'756 -530'203 -480'471 -276'756 -530'203 -480'471 -480'471 -480'471 -480'471 -480'471 -480'471 -480'471 -480'471 -480'471 -480'471 -480'471 -480'471 -480'471 -480'471	Campagnes	-54'287	-163'500	-79'604
Initiatives	Journaux de votations	-6'835	-42'150	-40'179
Elections	Référendums	-47'946	-66'000	1'693
Récolte de fonds en ligne 991'073 511'500 918'047 Diss./approvisionnemen provisions campagnes/élections 310'000 790'000 -30'000 Mobilisation -258'257 -488'183 -427'763 27) Frais de personnel et généraux -276'756 -530'203 -480'471 -480'47 -480'47 -480'47 -480'47 -480'47	Initiatives	-446'998	-458'333	-367'960
Diss./approvisionnemen provisions campagnes/élections 310'000 790'000 -30'000 Mobilisation -258'257 -488'183 -427'763 27' Frais de personnel et généraux -276'756 -530'203 -480'471 -30'203 -480'471 -480'471 -30'337 -680'45 -30'203 -480'471 -30'337 -680'45 -30'337 -680'45 -280'50'5 -456'000 56'045 -450'4		-1'246'553	-	-
Mobilisation -258'257 -488'183 -427'763 27) Frais de personnel et généraux -276'756 -530'203 -480'471 -480'471 -276'756 -530'203 -480'471 -480'471 -276'756 -530'203 -480'471 -480'471 -276'756 -530'203 -480'471 -276'756 -280'261 -13'980 -3'337 -33'337 -276'756 -280'7000 -56'000 56'045 -280'704 -450'897 -450'897 -453'189 -453'189 -453'189 -453'189 -453'189 -453'189 -15'189 -15'189 -15'189 -15'189 -15'189 -15'189 -15'189 -15'189 -15'189 -15'189 -17'400 -15'189 -15'189 -17'400 -15'189 -17'400 -15'189 -17'40'464 -17'40'464 -17'40'464 -17'40'464 -17'40'464 -17'40'464 -17'40'46'46 -17'40'46'46 -17'40'46'46 -17'40'46'46'4 -17'40'46'46'4 -17'40'46'46'4 -17'40'46'46'4 -17'40'46'46'4 -17'40'46'46'4 -17'40'46'46'4 -17'40'46'4 -17'40'46'4 -17'40'46'	Récolte de fonds en ligne	991'073	511'500	918'047
Frais de personnel et généraux -276'756 -530'203 -480'471 Dépenses courantes -2'261 -13'980 -3'337 Campagnes de mobilisation parti cant./sect. 20'760 56'000 56'045 Récolte de fonds 1'691'752 1'256'688 1'126'656 Frais de personnel et généraux -452'875 -456'897 -453'189 Diss./approvisionnement des provisions -55'992 -17'400 -15'189 Résultat de la collecte de fonds 2'256'709 1'953'984 1'794'464 Legs/nouveaux projets récolte de fonds -3'859 -40'000 -25'986 Part revenant aux partis cantonaux -52'230 -183'000 -173'445 Assainissement financier - - - Résultat Shop 995 - 1'922	Diss./approvisionnemen provisions campagnes/élections	310'000	790'000	-30'000
Dépenses courantes -2'261 -13'980 -3'337 Campagnes de mobilisation parti cant./sect. 20'760 56'000 56'045 Récolte de fonds 1'691'752 1'256'688 1'126'656 28) Frais de personnel et généraux -452'875 -456'897 -453'189 Diss./approvisionnement des provisions -55'992 -17'400 -15'189 Résultat de la collecte de fonds 2'256'709 1'953'984 1'794'464 Legs/nouveaux projets récolte de fonds -3'859 -40'000 -25'986 Part revenant aux partis cantonaux -52'230 -183'000 -173'445 Assainissement financier - - - Résultat Shop 995 - 1'922	Mobilisation	-258'257	-488'183	-427'763 ²⁷⁾
Récolte de fonds 1'691'752 1'256'688 1'126'656 28) Frais de personnel et généraux -452'875 -456'897 -453'189 Diss./approvisionnement des provisions -55'992 -17'400 -15'189 Résultat de la collecte de fonds 2'256'709 1'953'984 1'794'464 Legs/nouveaux projets récolte de fonds -3'859 -40'000 -25'986 Part revenant aux partis cantonaux -52'230 -183'000 -173'445 Assainissement financier - - - Résultat Shop 995 - 1'922	Frais de personnel et généraux	-276'756	-530'203	-480'471
Récolte de fonds 1'691'752 1'256'688 1'126'656 28) Frais de personnel et généraux -452'875 -456'897 -453'189 Diss./approvisionnement des provisions -55'992 -17'400 -15'189 Résultat de la collecte de fonds 2'256'709 1'953'984 1'794'464 Legs/nouveaux projets récolte de fonds -3'859 -40'000 -25'986 Part revenant aux partis cantonaux -52'230 -183'000 -173'445 Assainissement financier - - - Résultat Shop 995 - 1'922	Dépenses courantes	-2'261	-13'980	-3'337
Frais de personnel et généraux -452'875 -456'897 -453'189 Diss./approvisionnement des provisions -55'992 -17'400 -15'189 Résultat de la collecte de fonds 2'256'709 1'953'984 1'794'464 Legs/nouveaux projets récolte de fonds -3'859 -40'000 -25'986 Part revenant aux partis cantonaux -52'230 -183'000 -173'445 Assainissement financier - - - Résultat Shop 995 - 1'922	Campagnes de mobilisation parti cant./sect.	20'760	56'000	56'045
Diss./approvisionnement des provisions -55'992 -17'400 -15'189 Résultat de la collecte de fonds 2'256'709 1'953'984 1'794'464 Legs/nouveaux projets récolte de fonds -3'859 -40'000 -25'986 Part revenant aux partis cantonaux -52'230 -183'000 -173'445 Assainissement financier - - - Résultat Shop 995 - 1'922	Récolte de fonds	1'691'752	1'256'688	1'126'656 ²⁸⁾
Résultat de la collecte de fonds 2'256'709 1'953'984 1'794'464 Legs/nouveaux projets récolte de fonds -3'859 -40'000 -25'986 Part revenant aux partis cantonaux -52'230 -183'000 -173'445 Assainissement financier - - - Résultat Shop 995 - 1'922	Frais de personnel et généraux	-452'875	-456'897	-453'189
Legs/nouveaux projets récolte de fonds -3'859 -40'000 -25'986 Part revenant aux partis cantonaux -52'230 -183'000 -173'445 Assainissement financier - - - Résultat Shop 995 - 1'922	Diss./approvisionnement des provisions	-55'992	-17'400	-15'189
Part revenant aux partis cantonaux -52'230 -183'000 -173'445 Assainissement financier - - - Résultat Shop 995 - 1'922	Résultat de la collecte de fonds	2'256'709	1'953'984	1'794'464
Assainissement financier Résultat Shop 995 - 1'922	Legs/nouveaux projets récolte de fonds	-3'859	-40'000	-25'986
Résultat Shop 995 - 1'922	Part revenant aux partis cantonaux	-52'230	-183'000	-173'445
•	Assainissement financier	-	-	-
Résultat annuel 335 997 1'703	Résultat Shop	995	-	1'922
	Résultat annuel	335	997	1'703

Annexe aux comptes annuels 2024

Indemnités des organes dirigeants

La Co-présidence du parti a reçu un salaire annuel de 70 000 francs et l'indemnité forfaitaire pour frais d'environ 10 000 francs au total. La rémunération totale des six vice-président-es est d'environ 30 000 francs par an. La présidente de la Jeunesse socialiste suisse (JS) touche près de 27 000 francs bruts par an. En 2024, la Co-présidence des Femmes socialistes suisses et la Co-présidence du PS60+ touche une indemnité globale de 7 000 francs chacune.

Organisations proches

Les organisations et institutions proches du PS sont les suivantes :

- 1. Solidar Suisse, Zurich (anciennement Œuvre suisse d'entraide ouvrière, OSEO)
- 2. Solifonds Schweiz
- 3. Alliance progressiste
- 4. Socialistes européens, PSE

Le PS Suisse verse aux organisations susnommées des cotisations d'affiliation en vue de la réalisation d'objectifs qui correspondent au but statutaire du PS Suisse. Aucune transaction sans rapport avec les cotisations d'affiliation ou des prestations reçues n'a été effectuée. La cotisation au PSE est provisoirement suspendue en raison de nouvelles réglementations européennes qui prennent effet rétroactivement à partir de 2018.

Principes applicables à la présentation du bilan et à l'évaluation des valeurs

Titres:	Valeur du cours
Stocks:	Valeur de revient
Mobilier, machines et installations :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortisse- ments réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Informatique:	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortisse- ments réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Autres postes du bilan:	Valeur nominale

Valeurs d'assurance mobilier/informatique

Zürich-Versicherung: CHF 720'000

Commentaires relatifs aux comptes

A) Bilan

Cash flow et liquidités

Par rapport à l'année précédente, les liquidités (y compris les dépôts à terme) ont augmenté d'environ 311 000 francs, les liquidités brutes élargies d'environ 309 000 francs. Celles-ci comprennent en plus les avoirs en compte courant réalisables à court terme. Pour leur part, les actifs circulants nets ont augmenté d'environ 135 000 francs.

en milliers de CHF	2024	2023
Résultat annuel	1.7	0.3
Amortissements	73.2	101.3
Cashflow I	74.9	101.6
Approvisionnement des provisions	615.5	961.6
Dissolution des provisions	-525.2	-1'143.2
Cashflow II	165.2	-80.0
Évolution actifs circulants/dettes à court terme	176.4	-349.2
Investissements		
Investissements immobilisations	-30.2	-48.6
Financement		
Évolution Fonds	0.0	0.0
Évolution Fonds Liquidités	311.4	-477.9

En milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023	Évolution
Caisse	2.0	1.5	+ 0.5
PostFinance	515.6	3'638.8	-3'123.2
Banque	215.5	2'281.4	-2'065.9
Dépôts à terme	5'500.0	-	+5'500.0
Liquidités	6'233.1	5'921.7	+ 311.4
Avoir en comptes courants	445.4	448.1	- 2.8
Liquidités brutes	6'678.5	6'369.8	+ 308.6
Autres actifs circulants	250.3	296.2	- 45.9
./. Dettes à court terme	624.9	497.1	+ 127.8
Actifs circulants nets	6'303.9	6'168.9	+ 135.0

Débiteurs Partis Cantonaux

Les arriérés de cotisations des Partis Cantonaux à la fin de l'année 2024 seront réglés au cours du premier trimestre de 2025, ou des délais de paiement ont été convenus.

en milliers de CHF	31.12.2024	31.12.2023	Évolution
Débiteurs partis cantonaux	10.8	12.5	-1.6
Dettes aux partis cantonaux	4.3	10.8	-6.4
Créances nettes envers les partis cantonaux	6.5	1.7	4.8

Provisions

Le montant total des provisions avoisine 5 796 000 francs au 31 décembre 2024. La plupart d'entre elles sont destinées à des projets futurs.

B) Compte de résultat

Au terme de l'exercice, les comptes 2024 sont équilibrés, avec un très léger bénéfice de 1 703 francs.

Produit opérationnel

1. Cotisations

Le volume des cotisations des membres, de quelque 2 087 000 francs, est supérieur au budget. L'augmentation modérée du nombre de membres prise en compte dans le budget a dans les faits été dépassée. En 2024, les contributions de solidarité ont atteint 259 000 francs, ce qui correspond aux contributions prévues au budget.

2. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ». Les recettes nettes sont de 0,8 million de francs supérieures au budget.

Le produit de la collecte de fonds publique (mailings de dons) ainsi que les dons du Groupe 2027 et des groupes de soutien thématiques donnent un produit net d'environ 2 594 000 francs (dons des membres inclus). Ils sont donc d'environ 194 000 francs inférieurs au budget. Le résultat net se compose comme suit :

Recherche public de fonds/Groupe 2027 en milliers de CHF	2024	2023
Recettes brutes	3'398	4'220
Charges brutes	-803	-863
Revenu net	2'594	3'357
dont dons des membres	800	1'100

Les membres du Groupe 2027, du groupe Égalité et du groupe Climat soutiennent le PS Suisse par des dons réguliers. 1 892 personnes sont membre au sein des groupes. En 2024, le don annuel moyen s'élevait à 329 francs.

Les autres dons comprennent notamment, d'une part, les dons provenant des campagnes de collecte de fonds en ligne et, d'autre part, les dons générés par les mailings des Femmes socialistes suisses ainsi que par les mailings adressés aux destinataires de « links » et de « socialistes » :

Autres dons en milliers de CHF	2024	2023
Femmes socialistes, destinataires links und socialistes, div	69	77
Campagnes de collecte de fonds en ligne	1'573	1'421
	1'642	1'498

Les recettes brutes des actions de collecte de fonds en ligne liées aux campagnes sont d'environ 1 006 000 francs supérieures au budget. Les excédents ont été dépensés pour les campagnes concernées ou provisionnés pour les campagnes à venir.

Les personnes/entités suivantes ont fait des dons de plus de 15 000 francs au PS Suisse en 2024 :

- Achim Schwander, 50 000 francs
- La Mobilière (groupe d'assurances), 36 000 francs
- Raiffeisen Suisse, 49 281 francs

3. Ventes

Sont comptabilisés dans ce poste les journaux de votations et d'élections facturés aux sections et aux partis cantonaux, la vente de publicité/d'encarts dans les magazines destinés aux membres et aux donateurs « links », « socialistes » et « solidaires » ainsi que les recettes générées par les éditions régionales (destinées aux différents partis cantonaux) du journal « links ». Sont en outre passés en compte ici certains services fournis à des partis cantonaux, à des sections et à des particuliers, tels que la création et l'exploitation de sites web, la participation des partis cantonaux et des sections à la mise en œuvre de campagnes de mobilisation, le produit de la revente de matériel de campagne aux partis cantonaux et aux sections, les prestations de services pour les activités de collecte de fonds des partis cantonaux, les prestations de services à la Jeunesse socialiste suisse ainsi que les recettes provenant d'un mandat de tiers.

Depuis 2010, jusqu'à 2000 exemplaires des journaux de votations sont distribués gratuitement par dimanche de votation-s aux sections et aux partis cantonaux. En 2024, quatre journaux de votations ont été produits, alors que trois étaient prévus. Les tirages plus élevés ont entraîné des coûts supplémentaires dans la production ainsi que des revenus supplémentaires provenant de la facturation aux sections et aux partis cantonaux. Par rapport à l'année précédente, davantage de partis cantonaux et de sections font appel aux services du PS Suisse pour la création et l'exploitation de leurs sites web, ce qui entraîne une augmentation des revenus. Le lancement de la campagne pour l'année féministe 2025 par les

Femmes socialistes, avec la vente d'une écharpe, a également généré des recettes supplémentaires. La majeure partie des coûts de cette opération sera supportée en 2025, de sorte que les recettes ont été provisionnées en conséquence.

4. Autres recettes

Les autres revenus comprennent divers frais d'inscription (et de participation) aux Congrès, la contribution de soutien du canton des Grisons en tant que lieu d'organisation du Congrès de deux jours en octobre 2024, ainsi que des contributions de partis cantonaux et de tiers à certaines campagnes. Les recettes et les dépenses pour la fête organisée lors du Congrès de deux jours figuraient dans le budget en tant que chiffres nets, ce qui entraîne ici un écart positif par rapport au budget.

La part versée par le groupe parlementaire socialiste l'a été sur la base du schéma de calcul transparent déjà appliqué pour le budget. Le montant effectif de l'indemnité compensatrice, d'environ 432 000 francs, est inférieur au montant prévu au budget.

5. Variation des provisions

En 2024, des provisions existantes ont été dissoutes pour un montant d'environ 525 000 francs, notamment pour l'initiative sur la place financière et la campagne relative à l'initiative d'allègement des primes. Des provisions ont également été dissoutes pour couvrir les amortissements des investissements dans la base de données de collecte de fonds et pour le développement de l'outil de la campagne de mobilisation (« Avanti »). La dissolution de provisions en faveur des Femmes socialistes a permis de financer la prolongation d'un emploi à durée déterminée. Pour le PS60+, les surcoûts par rapport au budget ont été couverts par des provisions existantes. La contribution de 25 000 francs versée à la fondation Anny-Klawa-Morf a été financée par des provisions constituées l'année précédente. Après la clôture de la procédure de clarification relative à l'assujettissement à la TVA, des provisions ont été dissoutes à hauteur de la taxe due jusqu'à fin 2023.

Dans le domaine des campagnes, des provisions ont été constituées pour un montant total de 485 000 francs. Une partie de ce montant est constituée par les contributions de soutien de la Raiffeisen Suisse ainsi que de la Mobilière Suisse Société d'assurances, qui ont été affectées directement aux provisions de campagne, comme les années précédentes. Des provisions d'un montant de 450 000 francs ont été transférées des provisions de campagne vers les provisions pour les prochaines élections fédérales.

Les provisions en faveur des Femmes socialistes suisses ont été augmentées de 53 000 francs (entre autres les recettes de la vente des écharpes), et les provisions en faveur des projets de collecte de fonds de 41 000 francs.

La modification des provisions pour le paiement des heures supplémentaires et des soldes de vacances ainsi qu'en faveur de la formation et du perfectionnement du personnel a été effectuée via les frais de personnel.

Provisions en milliers de CHF	31.12.2023	Constitution	Dissolution	31.12.2024
Élection fédérales	275	850		1'125
Campagnes	3'227	85	-820	2'492
Campagne de mobilisation	89		-6	83
Femmes socialistes suisses	78	53	-32	99
PS60+	10		-6	4
Récolte de fonds	350	41	-41	350
Assainissement financier	1'130			1'130
Diverses	547	36	-70	513
Total provisions	5'706	1'065	-975	5'796

Charges

6. Frais de production et frais de marchandises

Les frais de production médias comprennent les frais d'impression pour les magazines des membres « links », « socialistes » et « ps.ch » ainsi que pour les journaux de votations. En 2024, les frais de production ont été légèrement inférieurs au budget pour tous les magazines des membres. Quatre journaux de votations ont été produits au lieu des trois prévus. Le tirage supplémentaire a entraîné à la fois des coûts supplémentaires et, comme mentionné précédemment, des recettes supplémentaires. Un nouveau lancement de « links » et « socialistes » a été reporté.

En 2024, le poste « Production de mailings » comprenait notamment les coûts des mailings des Femmes socialistes suisses ainsi que ceux des mailings envoyés aux destinataires de « links » et de « socialistes ». Sont également inclus les coûts des mailings dans le cadre des campagnes concernant la 13e rente AVS et l'initiative sur l'allègement des primes, ainsi que les coûts liés aux envois de newsletters et de SMS. Les nouveaux projets de collecte de fonds comprennent les coûts des séminaires consacrés au thème « La prévoyance expliquée simplement », qui en 2024 ont été organisés à Lucerne et à Saint-Gall.

Les frais de marchandises comprennent notamment le matériel de campagne : triangles de vélo pour la votation sur l'aménagement des autoroutes, tatouages dans le cadre de la grève féministe ainsi que drapeaux et tatouages du PS queer. Les frais ont été compensés en grande partie par des dons en ligne.

7. Prestations de tiers

Les services fournis par des tiers dans le cadre des activités principales du PS Suisse sont comptabilisés dans les services de tiers. Les services de conseil purs, sans référence directe aux activités, sont comptabilisés dans les frais administratifs.

Les honoraires de tiers comprennent notamment les rémunérations versées aux agences et à d'autres prestataires de services pour les services fournis dans le cadre des campagnes ainsi que pour la mise en page et les droits d'image des publications. Les dépenses, qui avoisinent 240 000 francs, sont inférieures au budget (329 000 francs). Les fonds budgétisés de manière centralisée pour les projets de développement n'ont pas été utilisés pour des prestations à caractère de rémunérations. Les dépenses ont été réduites, entre autres

pour les publications. Le nouveau lancement (visuel) prévu de « links » et de « socialistes » a été reporté.

Les rémunérations pour les traductions comprennent tous les frais liés aux commandes de traduction externes ainsi que les traductions simultanées et les traductions en langue des signes lors des événements. D'un montant d'environ 119 000 francs, les rémunérations pour les travaux de traduction sont inférieures au budget (167 000 francs). La raison en est une baisse des coûts pour les traductions simultanées à l'occasion des Congrès du parti. L'organisation d'un plus grand nombre de séminaires de formation dans la langue (nationale) du lieu de leur tenue a également entraîné une baisse des coûts.

8. Frais de personnel

En 2024, le total des frais de personnel atteint environ 4,39 millions de francs, ce qui est légèrement inférieur au budget prévu, soit 4,413 millions de francs.

La charge salariale de 3,626 millions de francs couvre l'ensemble des salaires versés par le parti. Avec les cotisations aux assurances sociales, les allocations pour perte de gain (APG) et les indemnités journalières perçues en cas de maladie, les frais de personnel s'élèvent à 4,39 millions de francs.

Une compensation du renchérissement légèrement inférieure à celle prévue au budget (1,4 % au lieu de 2 %) entraîne une légère diminution des dépenses. Le changement au sein du Secrétariat général a été compensé en grande partie par la reprise de tâches par des collaborateurs-trices y travaillant déjà et par des augmentations de temps de travail correspondantes. Le pourcentage total d'équivalents plein temps (EPT), soit 3290 %, ne s'écarte que très peu du budget. Les congés non payés, un stage supplémentaire dans le domaine des médias sociaux (couverture par le budget des projets de développement), quelques prolongations d'augmentations de temps de travail limitées dans le temps et les augmentations de temps de travail mentionnées se compensent.

9. Autres frais de personnel

La somme des autres frais de personnel – soit environ 136 000 francs – est inférieure au total budgétisé. Tous les postes détaillés (recrutement, formation et perfectionnement, remboursement des frais, autres frais de personnel) ont entraîné une diminution des charges.

Frais de location

D'un montant avoisinant 301 000 francs, le total des frais de location est inférieur au budget. La diminution des dépenses s'explique principalement par le fait que des manifestations ont eu lieu en ligne ou que leurs coûts ont été inférieurs à ceux prévus au budget.

11. Entretien, réparations, leasing

Le total des charges de ce poste, soit environ 50 000 francs, correspond au budget.

12. Frais administratifs

D'un montant d'environ 568 000 francs, les frais administratifs sont en 2024 de quelque 58 000 francs supérieurs au budget prévu. Les dépenses supplémentaires ont notamment concerné les imprimés, pour les flyers et les affiches des campagnes sur la 13e rente AVS et sur l'initiative d'allègement des primes, ainsi que les frais de port pour les mailings des campagnes mentionnées et les envois de matériel. Les surcoûts ont été partiellement compensés par une diminution des dépenses en matière d'honoraires de conseil (honoraires pour la légalisation des signatures), car l'initiative sur la place financière est soutenue par une large alliance.

13. Frais informatiques

En 2024, les frais informatiques s'élèvent à environ 142 000 francs, ce qui est supérieur au budget (123 000 francs). Des dépenses supplémentaires ont été enregistrées pour les frais de licence.

14. Frais publicitaires

Les frais publicitaires comprennent notamment les coûts liés aux annonces, à l'affichage, aux e-boards (publicité dans les gares) et à la publicité en ligne. Le total des dépenses, d'environ 487 000 francs, est supérieur au budget. Les dépenses ont notamment augmenté pour les annonces dans le cadre des campagnes de votation.

15. Frais divers du parti

Les frais divers du parti, qui s'élèvent à 492 000 francs, sont de quelque 97 000 francs supérieurs au budget. Ce poste comprend entre autres la cotisation ordinaire annuelle versée à la Jeunesse socialiste suisse ainsi que des contributions de soutien à des alliances et à des comités de votation. En 2024, ces dernières concernent notamment les contributions au comité d'initiative sur la place financière. Dans le budget, les dépenses liées à l'initiative étaient encore prévues dans d'autres postes. Une contribution à la fondation Anny-Klawa-Morf a été financée par la dissolution de provisions. Les dépenses supplémentaires sont dues à la présentation en chiffres nets des recettes et des dépenses dans le budget pour la fête organisée lors du Congrès de deux jours. Les manifestations organisées dans le cadre des campagnes de votation ont entraîné des dépenses supplémentaires par rapport au budget.

Avec effet rétroactif depuis 2018, l'adhésion de partis d'États hors UE au Parti socialiste européen (PSE) n'est plus possible. C'est pourquoi cette contribution est provisoirement supprimée. En 2024, la contribution à l'Alliance progressiste a été versée selon le budget.

16. Amortissements

En 2024, du mobilier de bureau a été ajouté ou remplacé et des terminaux informatiques (ordinateurs portables) et un serveur ont été achetés. Des investissements ont également été opérés dans la base de données des membres et de la collecte de fonds.

en milliers de CHF	Maschines/ Mobilier/ Équipement	Informatique (yc. banque de don- née des membres/ base de données récolte de fonds/ outil campagne de mobilisation)	Internet	Support publicitaires
Investissements 31.12.2023	436	2'016	181	11
Évolution 2024	5	25	0	0
Investissements 31.12.2024	441	2'041	181	11
Correction valeurs 31.12.2023	404	1'930	168	11
Évolution 2024	16	50	7	0
Correction valeurs 31.12.2024	420	1'980	175	11
Valeur comptable 31.12.2024	21	61	6	0

17. Résultat financier/extraordinaire

Le placement à court terme des liquidités dans des dépôts à terme a entraîné un résultat financier positif. Les charges extraordinaires comprennent la TVA des années 2019-2023. Des provisions constituées les années précédentes ont été dissoutes à cet effet. La procédure de clarification de l'assujettissement à la TVA étant terminée, ces décomptes ont pu être définitivement établis.

C) Comptabilité analytique

Dans la comptabilité analytique, les services centraux sont gérés comme un centre de coûts préliminaire. Celui-ci est réparti sur les centres de coûts principaux au prorata des coûts salariaux. En tant que coûts primaires, ces charges apparaissent dans le poste « Frais de personnel ou part des frais généraux » au prorata.

Les services centraux comprennent les charges salariales des collaborateurs/collaboratrices du cercle d'assistance et des responsables informatiques, finances et personnel. Sont en outre imputés aux services centraux : le loyer, l'entretien et les réparations du mobilier et des machines, les frais administratifs généraux – tels que les coûts des photocopies, les factures téléphoniques et les frais de port –, l'informatique et les amortissements.

Les frais de personnel s'élèvent à environ 852 000 francs, ce qui est supérieur au budget. La différence d'environ 24 000 francs s'explique par la prolongation d'une augmentation temporaire du temps de travail dans le domaine de l'informatique. Les dépenses réelles de 467 000 francs en frais de fonctionnement sont d'environ 108 000 francs inférieures au budget. Les dépenses ont été réduites pour les frais de locaux (charges, nettoyage) et les frais de bureau (matériel de bureau, imprimés, photocopies). Les dépenses informatiques sont globalement inférieures au budget en raison d'une facturation plus élevée pour l'exploitation de sites web et d'une baisse des dépenses de conseil. Des amortissements plus faibles et le produit des intérêts sur le placement à court terme des liquidités excédentaires

ont également entraîné un écart positif par rapport au budget. Les dépenses pour les événements et les formations destinés au personnel ont été inférieures à celles prévues au budget.

Globalement, les dépenses des services centraux sont d'environ 85 000 francs inférieures au budget. Il en résulte une charge légèrement plus faible pour les centres de coûts principaux.

En 2024, après l'établissement et l'approbation du budget, des changements sont intervenus dans les attributions de certaines personnes. Afin d'éviter de devoir commenter, pour plusieurs centres de coûts, ces transferts sans incidence sur le budget, celui-ci a été corrigé en fonction de la répartition effective pour la comparaison avec les comptes annuels. Cette démarche concerne les domaines Formation, Campagnes et Mobilisation. Ces reports entraînent également des charges de frais généraux différentes dans les domaines concernés par rapport au budget.

18. Parti

Ce centre de coûts comptabilise les recettes provenant des cotisations des membres et des contributions de solidarité, les dons des membres, les dons non générés par les récoltes de fonds ainsi que les frais de personnel du Secrétariat central et de la présidence. Les frais de fonctionnement englobent les activités du parti, les remboursements de frais aux entités dirigeantes, les contributions aux organisations internationales et les contributions aux délégations en Suisse et à l'étranger.

Les revenus nets des centres de coûts « Parti » se montent à 1 671 000 francs, soit environ 160 000 francs au-dessus de la valeur inscrite au budget. Les cotisations ont été supérieures aux valeurs budgétisées. En revanche, les dons effectifs des membres en 2024 sont plus bas en raison du résultat globalement plus faible par rapport au budget.

Les frais de fonctionnement du parti sont supérieurs au budget : cela s'explique par des dépenses supplémentaires pour les honoraires ou rémunérations et les traductions, pour les services de conseil juridiques ainsi que par des contributions de soutien plus élevées aux organisations.

Les frais de personnel sont inférieurs au budget : les dépenses budgétisées de manière centralisée pour le recrutement, la formation et le perfectionnement du personnel ont été imputées aux centres de coûts qui en sont à l'origine. Il en va de même pour les congés parentaux et les allocations au sens de la CCT.

Les coûts liés à l'organisation des Congrès ont été moins élevés, notamment dans le domaine des rémunérations pour l'interprétation simultanée et pour la location de locaux. De même, les coûts liés à l'organisation des réunions du Conseil de parti sont inférieurs au budget, malgré l'organisation d'une réunion extraordinaire. Cette séance du Conseil du parti ainsi qu'une autre se sont tenues sous forme numérique.

Depuis 2022, le budget tient compte des fonds destinés aux projets de développement. Ceux-ci ont été utilisés pour les projets suivants, qui sont en partie associés à d'autres centres de coûts dans les comptes :

- Renforcement de la coordination du Congrès, du Conseil de parti, de la Présidence et du Secrétariat central par le développement et le recentrage du profil de poste correspondant et, par là, suppression des indemnités correspondantes pour d'autres tâches.
- Première attribution de la place de stage « Médias sociaux » à partir de l'été 2024 pour continuer de renforcer les canaux à succès, modérer les commentaires et tester de nouveaux formats.

Dans la rubrique « International », la cotisation à l'Alliance progressiste (PA) représente la part la plus importante. Un petit montant a en outre été versé à l'ESO, l'organisation européenne des seniors socialistes (European Senior Organisation). Les relations avec le Parti socialiste européen (PSE) et l'Alliance progressiste ont joué un rôle central dans la politique du Parti en 2024 : outre la participation aux Presidency et Leaders' Meetings du Party of European Socialists (PES) à Bruxelles et à Bucarest, ainsi qu'au Congrès du PES à Rome, le PS Suisse a participé au Board Meeting de l'Alliance progressiste à Rio de Janeiro (mars) ainsi qu'à la Global Convention à Santiago, Chili (octobre). En janvier, une délégation de haut niveau du PS s'est en outre rendue à Vienne pour assister à l'atelier organisé conjointement avec le SPÖ sur le thème de la « neutralité ».

19. Formation

La somme des dépenses effectives des centres de coûts « Formation » atteint 380 000 francs, ce qui est inférieur au budget. En ce qui concerne le personnel, le paiement des soldes de vacances et d'heures supplémentaires à la sortie entraîne des coûts supplémentaires. Les coûts de matériel dans le domaine de la formation sont inférieurs au budget, car moins de manifestations ont été organisées en présentiel et davantage en ligne, et de nombreuses manifestations liées à des thèmes politiques actuels ont été imputées au centre de coûts correspondant. Aucune Conférence PS des villes suisses n'a été organisée en 2024. La prochaine est prévue en 2025.

20. PS60+

Les dépenses totales du centre de coûts « PS60+ » sont conformes au budget. Les coûts supplémentaires liés à l'organisation de manifestations ont été partiellement couverts par les réserves existantes du PS60+.

21. PS Migrant-e-s

Les dépenses totales du centre de coûts « PS Migrant-e-s » correspondent également aux charges budgétisées.

22. Jeunesse socialiste suisse

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale (70 %), le salaire de la présidente/du président (indemnité forfaitaire) ainsi que les frais d'infrastructure(s), qui comprennent également une partie des frais d'affranchissement. La Jeunesse socialiste suisse finance elle-même les autres frais de fonctionnement. En 2024, une contribution générale de campagne de 25 000 francs a en outre été versée à la Jeunesse socialiste.

23. Femmes socialistes suisses

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale des Femmes socialistes suisses, les frais d'infrastructure(s) ainsi que les frais de fonctionnement. Les dépenses effectives, d'environ 139 000 francs, sont légèrement supérieures au budget. La prolongation d'un emploi à durée déterminée a été financée par des réserves constituées par les Femmes socialistes. Le surcoût dans les frais de personnel est dû à l'augmentation des frais généraux (au prorata) qui en découle.

Le mailing annuel des dons des Femmes socialistes suisses et les appels aux dons en ligne ont eu plus de succès que prévu au budget, si bien qu'à la fin de l'année, les provisions en faveur des projets des Femmes socialistes suisses ont pu être augmentées de 17 000 francs. À la fin de l'année 2024, les Femmes socialistes ont également lancé une écharpe pour l'année féministe 2025. Le produit de la vente est allé alimenter des provisions, car les coûts y afférents seront en grande partie engagés en 2025.

24. PS queer

Le total des dépenses du centre de coûts PS queer ne présente guère d'écart par rapport au budget.

25. Publications

Les dépenses globales pour les publications avoisinent 526 000 francs et sont d'environ 29 000 francs inférieures au budget. Il y a six numéros du magazine des membres « links », quatre de « socialistes » et également quatre de « ps.ch». La baisse des coûts de production et le report du nouveau lancement partiel de « links » et « socialistes » ont entraîné une baisse des coûts. Les coûts de la nouvelle présentation du rapport annuel ont été inférieurs au budget.

26. Campagnes et communication

Le PS Suisse a vécu une année 2024 intense. Le glissement vers la droite consécutif aux élections de 2023 a marqué le paysage politique en Suisse et en Europe. Parallèlement, le nombre de membres du PS continue d'augmenter – une lueur d'espoir en ces temps difficiles. L'année dernière, nous avons pu célébrer un succès historique dans les urnes : l'adoption de la 13e rente AVS a renforcé le pouvoir d'achat des personnes retraitées. Parallèlement, le PS a pu, avec le rejet du projet de réforme de la LPP, éviter un démantèlement

social. Des succès ont également été enregistrés dans le domaine de la protection du climat : le PS s'est imposé contre le projet d'aménagement des autoroutes et a remporté une autre votation importante avec la loi sur l'approvisionnement en électricité.

Avec l'initiative sur la place financière, le PS a lancé un projet novateur au sein d'une grande alliance : les fonds suisses ne doivent plus être investis dans des industries destructrices. Dans le domaine de l'asile, la pétition sur le regroupement familial pour les réfugié-es a remporté, avec 140 000 signatures, un succès politique important. Les Femmes socialistes ont attiré l'attention sur la violence dirigée contre les femmes en organisant une grande manifestation en automne. Grâce à la collaboration avec des ONG, une réglementation a été mise en place pour éviter que les victimes étrangères ne perdent leur droit de séjour en raison d'une séparation. Il y a également eu une croissance au sein du parti : le nombre de membres a considérablement augmenté, notamment après les élections américaines et face à la poussée de la droite dans le monde. De nouveaux séminaires de formation et de mise en réseau ont renforcé l'échange au sein du parti, par exemple sur le rôle de l'intelligence artificielle (PS60+) ou grâce aux rétrospectives des sessions des Femmes socialistes.

Les campagnes ont pu être menées à bien grâce à des mesures de collecte de fonds électroniques. Des recettes brutes d'environ 1 572 000 francs ont ainsi été générées. Les membres et les supporters se sont engagé-es pour la 13e rente AVS, l'initiative d'allègement des primes, la loi sur l'approvisionnement en électricité et les référendums sur la révision de la LPP, sur les projets sur le droit du bail à loyer et sur l'aménagement des autoroutes. Parallèlement, du matériel a été financé, qui a pu être commandé dans le cadre des campagnes. Pour les quatre dates de votation de l'année 2024, des journaux de votations ont été produits et distribués aux sections. Chaque section a droit à 2000 exemplaires gratuits.

Dans le domaine des campagnes, des provisions d'un montant de CHF 370 000 ont été dissoutes. En contrepartie, des provisions ont été constituées pour un montant total de 485 000 francs. Des provisions de 450 000 francs ont été transférées des provisions de campagne vers les provisions constituées en vue des prochaines élections fédérales.

27. Mobilisation

Les coûts totaux dans le domaine « Mobilisation », qui s'élèvent à environ 428 000 francs, sont inférieurs au budget. La diminution des dépenses de personnel est notamment due à un congé non payé et à la reprise d'un travail à temps réduit en 2024. Les coûts de matériel ont été inférieurs à ceux prévus dans le budget.

Des projets de campagne de mobilisation avec des campaigners ont été mis en œuvre en 2024 dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, de Thurgovie, de Schwyz et de Saint-Gall et d'une échéance électorale en 2025 dans les cantons de Soleure, du Valais (Valais romand) et de Neuchâtel. D'autres projets ont été menés pour les élections municipales de Berne, Coire et Lucerne ainsi que pour 10 autres élections, votations et initiatives communales. En outre, le domaine « Mobilisation » a dirigé le projet pilote de renforcement des sections, qui a démarré dans un premier temps avec 8 sections, et un clone d'Avanti a été créé pour la collecte record de la nouvelle initiative pour des multinationales responsables.

28. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ». Le point 2 présente les recettes et les charges brutes.

Pendant l'exercice écoulé, les recettes nettes provenant de la récolte de fonds (à l'exception des dons des membres) se montent à environ 1 794 000 francs, soit quelque 194 000 francs de moins que ce qui était prévu au budget.

Le nombre de membres du Groupe 2027, du groupe Égalité et du groupe Climat correspond à 1 892 personnes qui nous soutiennent. Les recettes totales pour 2024 correspondent à celles de l'année précédente. La participation moyenne de chacun-e de ces fidèles donatrices et donateurs s'élève à environ 329 francs. Elles et ils apportent ainsi une contribution précieuse au renforcement du parti.

Les amortissements de la nouvelle base de données de collecte de fonds, mise en œuvre au printemps 2020, ont été couverts par des provisions existantes. Des provisions ont été constituées pour des investissements futurs conformément à la clé de répartition encore décidée par le Comité directeur.

Lors de la Conférence de coordination du 29 novembre 2019, les partis cantonaux ont adopté les deux règlements sur la collecte de fonds pour tous les partis cantonaux qui n'ont pas leur propre collecte de fonds, d'une part, et pour ceux qui ont leur propre collecte de fonds, d'autre part. Ces derniers n'ont plus droit à une distribution proportionnelle dès lors qu'ils effectuent deux envois ou plus par an.

La distribution aux partis cantonaux est fondée sur les résultats effectifs de la collecte de fonds et s'élève à 200 000 francs au maximum. En raison du bon résultat de 2024, la totalité de cette participation sera distribuée aux partis cantonaux. En 2024, deux partis cantonaux ont mené leur propre collecte de fonds et ont ainsi perdu le droit intégral ou partiel à une distribution proportionnelle. Leur part est distribuée pour moitié aux autres partis cantonaux ou reste au PS Suisse. En 2024, la distribution aux partis cantonaux s'est élevée à 173 445 francs.

Rapport de l'organe de révision

CORE



Bern, 28. März 2025

Bericht des Wirtschaftsprüfers an den Parteitag des Vereins Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SP Schweiz)

Auftragsgemäss haben wir eine Review der Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der SP Schweiz für das am 31. Dezember 2024 abgeschlossene Geschäftsjahr vorgenom-

Für die Jahresrechnung ist das Zentralsekretariat verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, aufgrund unserer Review einen Bericht über die Jahresrechnung abzugeben.

Unsere Review erfolgte nach dem Schweizer Prüfungsstandard 910. Danach ist eine Review so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden, wenn auch nicht mit derselben Sicherheit wie bei einer Prüfung. Eine Review besteht hauptsächlich aus der Befragung von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern sowie analytischen Prüfungshandlungen in Bezug auf die der Jahresrechnung zugrunde liegenden Daten. Wir haben eine Review, nicht aber eine Prüfung, durchgeführt und geben aus diesem Grund kein Prüfungs-

Bei unserer Review sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz und den Statuten entspricht.

CORE

Eigerstrasse 60 CH-3007 Bern

T+41 31 329 20 20 F +41 31 329 20 21

CHE-279.084.618 MWST

CORE Dienstleistungen

Wirtschaftsprüfung Steuern & MWST Wirtschafts- & Rechtsberatung Vorsorgeberatung

EXPERTsuisse zertifiziertes Unternehmen

Mitglied von Russell Bedford International einem globalen Netzwerk von unabhängigen Wirtschaftsprüfern

core-partner.ch

Stefan Andres Dipl. Wirtschaftsprüfer

Reto Käser Dipl. Wirtschaftsprüfer

7. Gs.

Beilagen

Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang)

Recommandation du Conseil de parti : approbation des comptes annuels 2024.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DE RAPPORTS

RAPPORT ANNUEL 2024

Le rapport annuel 2024 peut être consulté sur notre site Internet (https://www.sp-ps.ch/fr/rapport-annuel/rapport-annuel-2024/). Il contient de nombreux éléments passionnants, comme par exemple la rétrospective vidéo de notre Co-présidence sur l'année politique 2024.

Le PDF du rapport annuel se trouve dans les documents du Congrès.

RAPPORT DU CONSEIL DE PARTI ET PERSPECTIVES POLITIQUES

1. Remarques introductives

Chaque année, le Conseil de parti présente un rapport sur le programme de ses activités politiques, fait un retour sur les possibilités de mobilisation et de participation offertes aux membres et tente de se projeter dans les activités prévues. La rétrospective couvre la période de juillet 2024 à juillet 2025, alors que l'aperçu prospectif concerne la période d'août 2025 à fin 2026.

2. Rapport sur l'activité du Conseil de parti

La première séance a eu lieu en ligne le **6 septembre 2024**. Elle a été consacrée essentiellement à l'adoption du papier de position intitulé « **Réglementation des systèmes d'IA** ». Ce document met en lumière les grandes opportunités offertes par les avancées technologiques dans le domaine de l'intelligence artificielle, mais aussi les risques considérables que cela comporte, tels que la discrimination, le manque de transparence et la concentration du pouvoir. Le Conseil de parti a souligné la nécessité d'une réglementation des systèmes d'IA légitimée démocratiquement et au service du bien commun. Un deuxième point fort de la séance a été la discussion sur **la politique de migration et d'asile**. Face au durcissement de la rhétorique et aux initiatives politiques venant de la droite, le Conseil de parti a réaffirmé la nécessité d'une politique migratoire solidaire, fondée sur les droits humains.

La deuxième séance a eu lieu le **29 novembre 2024** à Olten. Le Conseil de parti a discuté de l'avenir de la **politique des médias**: la concentration économique croissante dans le paysage médiatique, où de grands groupes rachètent des médias indépendants plus petits, confronte le débat public démocratique à des défis de taille. Le PS a souligné l'importance de médias forts et indépendants si l'on veut avoir une démocratie vivante. À l'ordre du jour figurait également la présentation des propositions du **groupe de travail « Développement du Conseil de parti »,** mis en place à la suite du sondage sur le Conseil de parti du printemps 2024. Le groupe de travail a analysé les questions clés concernant la composition, le fonctionnement et le rôle de cet organe et a formulé des recommandations sur la manière de renforcer le Conseil de parti en tant qu'organe interne du parti.

La première séance de l'année 2025 a eu lieu en ligne le **28 mars**. Le Conseil de parti a décidé de lancer un **référendum contre l'assouplissement prévu de la loi sur le matériel de guerre (LFMG)**, qui faciliterait les exportations d'armes vers des zones de tensions. Il a en outre abordé le projet d'**initiative populaire de l'Association suisse des locataires (ASLOCA)**. Au cours des 20 dernières années, les loyers ont fortement augmenté en Suisse, alors qu'ils auraient dû baisser compte tenu du niveau (historiquement) bas des taux d'intérêt de référence. Le PS soutient cette initiative et considère qu'il est urgent de corriger

le droit de bail. Enfin, le conseiller national **Fabian Molina** a présenté un récit de son voyage en **Ukraine**, suivi d'une discussion sur la situation internationale et le rôle de la Suisse.

Lors de la réunion du Conseil de parti du 27 juin à Olten, qui a duré toute la journée, des informations ont été données sur les campagnes prévues pour les votations de septembre. Le PS s'engage pour un non au changement de système en matière d'imposition de la propriété du logement. En effet, ce changement de système entraînerait des pertes fiscales d'au moins 1,7 milliard de francs pour la Confédération, les cantons et les communes et favoriserait une fois de plus les propriétaires immobiliers par rapport aux locataires. Il a en outre été décidé de voter en faveur d'une e-ID publique et sécurisée. Outre une discussion sur le document de position intitulé « Les big tech : un danger pour la démocratie ? » en vue de son examen par le Congrès du 25 octobre à Sursee, ce sont les prochaines étapes d'une éventuelle réforme des statuts visant à réorganiser le Conseil de parti qui ont constitué un (autre) point central de cette séance.

Trois ans après l'introduction du Conseil de parti, il est temps de faire le point. Initialement, le Conseil de parti était conçu comme un comité de décideurs-euses œuvrant à l'intérieur du parti. Ainsi, les personnes qui assument des responsabilités au sein des commissions thématiques, des partis cantonaux et des organes du parti devaient se voir conférer des compétences décisionnelles. Après ces trois ans d'expérience, force est de constater que l'objectif du Conseil de parti, à savoir être un organe efficace de responsables au sein du PS Suisse, n'a pas été atteint. Un sondage mené en 2024 auprès des membres du Conseil de parti confirme cette appréciation. L'influence et l'impact réels du Conseil du parti sont considérés comme faibles, et le mécontentement à l'égard de la composition de l'organe est largement répandu, également en ce qui concerne la faible participation aux réunions.

En réponse, la présidence a lancé en avril une **première consultation** visant à recueillir l'avis d'acteurs clés de notre parti sur trois pistes de solution possibles. Les résultats de cette première (phase de) consultation ont été discutés lors de la séance du Conseil de parti de juin. Les réponses montrent une image claire : un « maintien du statu quo » (c.-à-d. « continuer comme jusqu'à présent ») ne bénéficie d'aucun soutien au sein du parti. En même temps, il apparaît clairement qu'aucune des trois variantes proposées n'a la capacité de réunir une majorité. L'option B (trois Congrès, pas de Conseil de parti) ne recueille guère de soutien, l'option A (conférence présidentielle) est rejetée par près de la moitié des personnes ayant répondu, tandis qu'une majorité relative se prononce en faveur de l'option C (statu quo avec des adaptations ponctuelles) – mais presque exclusivement avec une revendication claire de réformes substantielles. Sur la base des retours reçus lors de cette première (phase de) consultation et de la discussion menée au sein du Conseil de parti, la présidence a lancé la **deuxième consultation**. La possible réorganisation du Conseil de parti et l'éventuelle réforme des statuts qui en résulterait constitueront certainement l'un des thèmes principaux des prochaines séances du Conseil de parti. Le dernier mot reviendra au Congrès.

3. Retour sur les possibilités de formation, de mobilisation et de participation

Les « commissions thématiques » ont remplacé les anciennes « commissions spécialisées ». Tou-tes les membres du parti peuvent participer au travail des commissions thématiques. Celles-ci renforcent les compétences thématiques du PS, soutiennent et coordonnent le travail politique dans des domaines thématiques clés à tous les niveaux et collaborent étroitement avec le Groupe socialiste aux Chambres fédérales. Lors de la séance du Conseil du parti du 27 juin, une nouvelle commission, baptisée « Démocratisation de la démocratie », a été créée. Un rapport séparé présente plus en détail les activités des commissions thématiques.

Pour nos quatre groupes cibles (membres et personnes intéressées, membres de comités directeurs, membres des autorités et personnes œuvrant au sein des partis cantonaux et de ville), le Secrétariat central du PS Suisse a organisé divers **séminaires de formation sur des thèmes spécifiques et sur des compétences pratiques** :

- Septembre 2024 : la « Journée Politique communale » de Belp avait pour thème principal le principe de collégialité, qui représente pour nous tou-tes à la fois une réalité et un défi.
 - Nous avons également pu organiser plusieurs événements autour du projet de réforme de la LPP.
- Octobre 2024 : dans le cadre d'une série d'événements locaux, nous avons pu discuter de la question des loyers dans les villes de taille moyenne. En outre, des webinaires ont été organisés sur les objets de votation (référendum sur les autoroutes et projet EFAS).
- Novembre 2024 : le jour même de l'élection de Donald Trump, un entretien avec Natascha Strobl nous a permis de faire un premier point sur la question de savoir comment cela avait pu se produire et sur ce que cette élection signifiait pour les habitantes des États-Unis et du monde entier.
 - Lors des deux « Journées des secrétariats » destinées aux employé-es des partis cantonaux et de ville, l'accent a été mis sur les possibilités de formation continue permettant d'acquérir des compétences pratiques (sur des thèmes tels que les médias sociaux, les applications d'intelligence artificielle et la planification des campagnes) ainsi que sur le réseautage et l'échange.
- Décembre 2024 : un an après le glissement à droite consécutif aux élections fédérales suisses, nous voulions en savoir plus sur la manière dont le Parlement avait changé au cours de cette période. Nous avons mis en lumière la situation politique et discuté des conséquences pour notre société.
- Janvier 2025 : l'année 2025 a commencé par deux événements sur le thème du climat. D'une part, le webinaire consacré à la votation sur l'initiative pour la responsabilité environnementale. D'autre part, une discussion sur les données actuelles relatives au réchauffement climatique.

- Février 2025 : l'hiver dernier, le système d'asile suisse nous a beaucoup occupé-es.
 Lors de notre rencontre, nous avons reçu des explications sur son fonctionnement, écouté des témoignages de personnes concernées et mis en perspective les événements politiques actuels.
- Mars 2025 : le PS Suisse a déjà adopté un papier de position sur le thème de la crise des médicaments et l'industrie pharmaceutique publique (*public pharma*). Ces dernières années, l'approvisionnement en médicaments a été soumis à une pression croissante, notamment en raison des intérêts lucratifs (= objectifs en termes de profit) de l'industrie pharmaceutique. Nous avons débattu des causes de cette situation (crise d'approvisionnement) et des pistes de solution envisageables.

En outre, une séance de formation et d'échange sur la politique financière et le débat sur le budget a été organisée à l'intention des parlementaires cantonaux et communaux.

Nous avons organisé une formation pour les présidences des sections qui nous a permis d'échanger sur les défis, les opportunités et les stratégies en relation avec cette fonction.

 Avril 2025 : le programme de coupes budgétaires adopté par le Conseil fédéral nous a donné l'occasion de proposer à nos membres une vision approfondie des finances de la Confédération, des cantons et des communes et de leur montrer où le Conseil fédéral prévoit d'effectuer ses prochaines coupes budgétaires.

L'alliance entre l'élite tech et Donald Trump fait peur. Ensemble, nous avons examiné ce que nous pouvions faire contre la course à l'armement en matière d'intelligence artificielle, la mobilisation de la droite et la suppression de la liberté de la presse, et nous nous sommes demandé comment réglementer les géants du numérique et l'IA.

Et, avec le PS60+ et le PS queer, nous nous sommes attaché-es à répondre à la question suivante : « Être queer et vieillir – qu'est-ce que cela signifie ? » L'événement s'est déroulé uniquement en allemand.

 Mai 2025 : grâce à l'expertise du monde de la science, du secteur bancaire et du Conseil national, nous avons pu mettre en évidence les risques de la place financière suisse et discuter de ce que le rapport de la CEP sur la débâcle du CS a révélé.

Un atelier en allemand destiné aux membres de l'exécutif a permis d'explorer comment les communes peuvent utiliser de façon optimale les canaux numériques, tels que les réseaux sociaux et d'autres applications, pour communiquer avec leurs concitoyen-nes.

Et nous avons pu mettre en lumière l'histoire de la voie bilatérale et entendre une première évaluation du paquet d'accords proposé concernant les relations de la Suisse avec l'UE.

Les comités directeurs et présidences des sections ont eu l'occasion d'en apprendre plus sur la planification et la mise en œuvre des campagnes électorales au niveau communal lors du webinaire et d'échanger leurs expériences.

 Juin 2025 : en amont de la grève féministe, nous avons organisé un événement sur la violence domestique, sexuelle et sexiste, qui fait malheureusement partie du quotidien en Suisse. Nous avons cherché à savoir à quoi cela était dû et ce que nous pouvions faire pour y remédier.

Pour les personnes œuvrant au sein des partis cantonaux et de ville, un atelier sur la planification et la mise en œuvre des campagnes électorales au niveau cantonal a été organisé en amont de la KoDe/Cola, avec un échange d'expériences à ce sujet.

- Juillet 2025 : après la grande manifestation nationale « Solidarité avec Gaza », nous avons organisé deux webinaires : l'un en allemand avec Roland Dittli, de Swisspeace, expert en promotion de la paix centré sur Gaza, et l'autre en français avec Philippe Lazzarini, commissaire général de l'UNRWA.
- Août 2025 : le 30 août s'est tenue à Bienne notre conférence sur la politique du logement et du foncier. À l'aide d'exposés et d'ateliers, nous avons analysé la situation actuelle et les mesures à envisager pour enrayer l'explosion des loyers.
- Septembre 2025 : lors de la « Journée Politique communale » organisée à l'intention des membres des exécutifs des petites et moyennes communes, nous créerons la possibilité d'une formation continue et d'un échange. Nous nous consacrerons à des thèmes comme un service public fort, la planification des locaux scolaires ainsi que la politique du logement et du foncier au niveau communal. En français, la « Journée Politique communale » aura lieu en novembre. Les thèmes abordés seront notamment la politique du logement dans les communes et les structures d'accueil des enfants.

L'égalité et l'inclusion des personnes handicapées ne vont malheureusement pas encore de soi, même au sein du PS. À l'aide du manuel des sections intitulé « Égalité dans les sections », mis à jour récemment, nous discuterons avec nos comités directeurs des sections des raisons de cette situation et examinerons les mesures concrètes et les offres de soutien envisageables.

Dans le cadre de la série « Hier et aujourd'hui », il sera possible de suivre un webinaire intitulé « La Suisse, l'esclavage et le colonialisme : implications passées, résistances actuelles ». Nous reviendrons sur ce chapitre sombre de notre histoire et examinerons comment l'héritage colonial continue de marquer la Suisse aujourd'hui.

 Octobre 2025 : au cours des vingt dernières années, les primes d'assurance-maladie ont plus que doublé, alors que les salaires et les rentes n'ont guère augmenté.
 En 2026, les primes devraient de nouveau augmenter. Nous discuterons des causes de cette situation et de ce que nous pouvons faire pour y remédier.

- Novembre 2025 : avec des expert-es et des activistes de la première heure, nous discuterons des raisons pour lesquelles l'énergie nucléaire reste une technologie dangereuse et nuit à la transition énergétique en faisant nôtre le slogan : « Du nucléaire ? C'est toujours... non, merci! »
- Décembre 2025 : un bon travail de campagne est essentiel pour réussir une votation et donc connaître le succès politique. C'est pourquoi nous voulons former nos comités directeurs et présidences des sections à ce sujet et encourager l'échange d'expériences.

Newsletter, site web, réseaux sociaux : les personnes œuvrant au sein des partis cantonaux et de ville doivent régulièrement rédiger des textes convaincants pour différents canaux. Avec eux/elles, nous passerons en revue des exemples de bonnes pratiques et nous nous exercerons sur des textes concrets.

En outre, le PS Suisse offre, dans le cadre des élections, des votations, des référendums et des initiatives, de nombreuses autres possibilités de mobilisation et de participation à ses membres, sympathisant-es et soutiens. Il existe des activités à bas seuil d'accès, comme la commande de matériel (drapeaux, sacs, badges, etc.), qui contribuent à assurer la visibilité d'une cause. Il est également possible de s'engager dans le cadre public, par exemple lors d'actions de distribution ou de collectes de signatures. Enfin, chacun-e peut également s'engager dans le cadre numérique, par exemple en tant que militant-e des réseaux sociaux ou en rédigeant des messages destinés à la rubrique du courrier des lecteurs-trices.

Depuis 2023, le PS met en place **d'autres canaux** pour diffuser l'offre de formation. Le podcast « Meyer:Wermuth » va se poursuivre, non seulement dans l'espace numérique, mais aussi par une tournée « en live » dans les villes d'Aarau, Bâle, Lucerne et Winterthour. Les réactions et le nombre de personnes ayant suivi ou écouté ce podcast ont été si encourageants que quatre villes vont être ajoutées à la tournée en automne 2025 : Berne, Schaffhouse, Zoug et Zurich. En mars 2024, le live Instagram « Champ Libre » a été lancé. Nos conseillères nationales et conseillers nationaux approfondissent les thèmes brûlants et l'actualité.

En outre, nous avons élaboré un **nouveau format** avec le **module de base** sur le thème de l'égalité : grâce au mouvement féministe, la société va de l'avant. Cependant, nous n'avons pas encore réussi à faire évoluer les choses autant que nous le souhaitions. La situation financière des femmes est toujours nettement moins bonne que celle des hommes. Les jeunes parents sont tiraillés entre leur vie professionnelle et leur vie familiale. Les femmes et les personnes queer continuent d'être confrontées au sexisme et à la violence. Dans le module de base, nous discutons des raisons de cette situation et des points sur lesquels nous pouvons agir ensemble. Pour le module de base, un pool d'intervenant-es a été formé pour animer le module de formation entre avril et octobre dans plusieurs dizaines de sections dans toutes les régions du pays.

Pour faire connaître le PS **aux nouvelles membres et aux nouveaux membres**, nous organisons chaque trimestre un événement à leur intention avec des membres de la présidence. Les événements se déroulent généralement en ligne. En janvier, 100 nouvelles et

nouveaux membres ont toutefois eu droit à une visite guidée du Palais fédéral en compagnie de notre coprésidence, qu'elles et ils ont ensuite pu bombarder de questions sur l'adhésion au PS et sur la politique en Suisse. Après de nombreux retours très positifs, nous souhaitons de nouveau proposer ce format en novembre.

4. Horizon politique, possibilités de mobilisation et de participation

Deux réunions ordinaires du Conseil de parti sont encore prévues au cours du second semestre de l'année 2025.

Le **5 septembre**, le Conseil de parti se réunira en ligne. Cette séance portera principalement sur deux développements politiques actuels. Premièrement, la consultation en cours sur les **Bilatérales III**, et donc la question de savoir quelle relation avec l'UE le PS doit viser à l'avenir. Deuxièmement, la **thématique des salaires minimums** sera soumise à discussion – notamment dans le contexte de la décision du Conseil national prise en juin, qui prévoit une mise en œuvre de la motion Ettlin. Ce projet entraînerait une baisse de salaire pour des milliers de personnes touchant de bas revenus, malgré l'adoption démocratique de salaires minimums dans certains cantons et certaines villes. Nous nous oppos(er)ons fermement à cette loi antisociale et antidémocratique, si nécessaire par voie de référendum. Le Conseil des États est maintenant appelé à corriger cette décision.

Le **28 novembre** se tiendra une séance en présentiel à Berne. D'ici là, le processus de consultation sur la réorganisation du Conseil de parti sera terminé. Le Conseil de parti devra alors décider si une **réforme des statuts** doit être présentée au Congrès de février 2026 – et, si oui, avec quel contenu. Une discussion sur le projet de **document sur la formation** est également prévue.

En raison du processus de réorganisation en cours, il est difficile de donner un aperçu prospectif des travaux du Conseil de parti en 2026. Sur la base des résultats de la première (phase de) consultation, il apparaît toutefois clairement qu'il existe une volonté de maintenir un organe « intermédiaire » entre le Congrès et la présidence du parti, afin de continuer de discuter des développements actuels, d'accompagner étroitement le lancement d'initiatives et de référendums et de préparer les Congrès. L'objectif doit rester de garantir l'implication active des partis cantonaux, des partis de ville et des organes du parti dans les processus décisionnels du parti. Nous découvrirons dans les prochains mois à quoi ressemblera exactement cet organe.

En ce qui concerne le contenu, les **thèmes clés** du pouvoir d'achat, de l'égalité et de la protection du climat continueront de jouer un rôle déterminant en 2026. Avec les Journées Loewenberg d'avril 2025, la préparation politique des **élections 2027** a officiellement commencé. La planification opérationnelle est également lancée et les détails de la campagne – notamment la stratégie de mobilisation – seront affinés au cours des prochains mois.

En septembre 2025 nous attend la première votation de 2025, dans le cadre de laquelle le PS occupe le devant de la scène : le changement du système d'imposition de la propriété

du logement (système d'imposition de la valeur locative). En novembre, l'initiative pour l'avenir de la JSS sera soumise au verdict des urnes.

À la différence de 2025, l'année 2026 s'annonce riche en votations. Nous devrons combattre certaines initiatives de l'UDC : l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! », l'initiative sur la neutralité et l'initiative hostile à la SSR. Deux de nos (propres) initiatives passeront en votation : l'initiative sur les crèches et l'initiative (du PS Suisse et des Vert-es) pour un fonds climat. Pour cela, quelques référendums pourraient se révéler nécessaires, qui concerneraient par exemple la loi sur le service civil, la loi sur le matériel de guerre et les salaires minimums cantonaux. Dans ce contexte, nous allons pouvoir offrir de nombreuses possibilités de participation à nos membres et à nos soutiens. Les préparatifs en vue d'une nouvelle initiative sur les primes d'assurance-maladie sont en cours, conformément au mandat donné par le Congrès. Elle pourrait être lancée au début de l'année 2026, si le Congrès prend une décision en ce sens.

En 2024, nous avons mené le **projet pilote « Renforcer les sections »**. Les sections recevront une boîte à outils flexible pour aborder les questions politiques au niveau local, permettant ainsi aux membres de s'impliquer activement et de renforcer les réseaux locaux. Après une première phase conclue positivement, le projet a été poursuivi en 2025.

Le **programme de formation** 2026 est en cours de préparation. En plus des suggestions que l'équipe Formation du Secrétariat central recueille afin d'adapter au mieux l'offre aux besoins des membres, des partis cantonaux et des sections, les membres du Conseil de parti auront la possibilité d'intégrer des feed-back et d'autres formes de contribution avant le Conseil de parti de septembre 2025. Le programme de formation 2026 sera ensuite finalisé et présenté au Conseil de parti en novembre 2025.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSOLUTIONS ET PROPOSITIONS

A-1 LEO KELLER ET AUTRES : ÉLABORATION D'UN DOCUMENT DE POSITION GÉOPOLITIQUE

(Il s'agit d'une traduction Deepl qui n'a pas pu être relue pour des raisons de temps – la version allemande fait foi)

L'avenir de la Suisse dans un monde multipolaire – et les missions de la social-démocratie suisse

- 1. Le congrès du parti décide que le PS Suisse élabore un document de position sur le thème
 - L'avenir de la Suisse dans un monde multipolaire et les missions de la socialdémocratie et le soumette, si possible, au congrès du parti de février 2027 pour décision.
- 2. Le présidium est chargé de faire élaborer un projet de prise de position et de le soumettre ensuite aux commissions thématiques concernées.
- 3. Ces commissions thématiques responsables du développement des connaissances spécifiques à un thème (art. 21 des statuts) élaborent ensemble un projet définitif.
- 4. Ce projet sera ensuite examiné et finalisé par le Conseil du parti, puis soumis (si possible) au congrès du parti en février 2027 pour décision ordinaire.

Justification/motif

- 1. Le monde change 80 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, 30 ans après la fin de la guerre froide et une période de suprématie unipolaire des États-Unis. Les réalités géopolitiques mondiales sont en profonde mutation. Les États-Unis et l'Europe perdent leur domination mondiale vieille de 500 ans et de nouveaux (anciens) centres de pouvoir mondiaux et régionaux apparaissent, avec leurs propres histoires économiques et civilisationnelles, leurs propres objectifs, leurs propres revendications et leurs propres sphères d'influence.
- 2. Ces changements de pouvoir feront de nouveaux perdants et de nouveaux gagnants. Les bellicistes de ce monde s'enlisent de plus en plus dans des confrontations géopolitiques violentes, tout en réduisant la coopération au développement. Le réarmement et le démantèlement de la solidarité mondiale créent une spirale négative dangereuse, dans laquelle seule la loi du plus fort prévaut. Le risque que ce changement géopolitique conduise à une troisième guerre mondiale destructrice est plus grand que jamais.

- 3. Les valeurs humanitaires, les droits de l'homme et le droit international public sont sérieusement menacés 80 ans après leur proclamation. Les processus de changement géopolitique mettent en péril les différents réseaux de solidarité.
- 4. Le risque est grand que ces bouleversements géopolitiques se fassent au détriment des plus faibles, que les inégalités existantes soient renforcées et non réduites.
- 5. La politique de paix et de détente a non seulement été remplacée par des guerres meurtrières et des génocides en Ukraine et en Palestine, mais elle est également menacée, ouvertement ou de manière cachée, dans de nombreuses autres régions. Le réarmement est dans toutes les bouches. Parler de détente et de désarmement aujourd'hui peut nuire à une carrière, même en Suisse. Or, c'est précisément maintenant que nous avons besoin de la force de l'utopie concrète d'une paix positive.
- 6. La Chine et la région Asie-Pacifique sont en train de devenir rapidement la région économique et politique dominante dans le monde. L'Amérique du Sud, le monde arabe et l'Afrique revendiquent également leur place. L'Europe est confrontée à la réalité qu'elle n'est plus le centre du monde, mais seulement la péninsule occidentale relativement riche de l'Eurasie, où ne vivront que 4 % de la population mondiale.
- 7. Les règles du monde d'après-guerre dominé par les États-Unis et les institutions qui y sont associées (Conseil de sécurité, FMI, Banque mondiale, OMC, etc.) ne correspondent plus aux réalités mondiales. Elles devront soit évoluer, soit sombrer dans une relative insignifiance.

Ce qu'il convient de faire :

La Suisse, petit pays neutre mais fortement interconnecté au niveau mondial, doit repenser de manière fondamentale mais proactive son rôle dans ce monde en mutation radicale. La social-démocratie suisse devrait s'impliquer activement dans ce processus : elle doit contribuer à définir comment la Suisse neutre peut jouer un rôle positif, conciliant et intégrateur dans un ordre mondial multipolaire en émergence, tout en clarifiant la responsabilité que le PS Suisse souhaite assumer dans ce processus national d'apprentissage et d'orientation.

Lors de l'élaboration de ce document de position, les questions suivantes, entre autres, doivent être discutées (liste non exhaustive et non exhaustive) :

- a. Quels sont les nouveaux et anciens pôles géopolitiques qui seront importants pour la Suisse à court, moyen et long terme ?
- b. Quels sont les défis et les opportunités spécifiques que le passage à un monde multipolaire implique pour une Suisse démocratique, sociale, écologique et féministe ?
- c. Comment les relations de la Suisse avec les acteurs importants que sont l'Union européenne et les États-Unis évoluent-elles et pourraient-elles contribuer à un développement plus social et plus écologique ?
- d. Comment les relations avec les nouvelles puissances émergentes, en particulier la Chine, l'Inde, les pays de l'ANASE, la Russie, le Brésil, l'Afrique, etc., évoluent-elles ?

- e. Comment les relations avec les acteurs importants de ce changement géopolitique peuvent-elles contribuer à un développement plus social et plus écologique ?
- f. Comment la Suisse peut-elle jouer un rôle important dans la gestion constructive de ce processus de transformation complexe ?
- g. Comment la social-démocratie suisse peut-elle utiliser ses réseaux et sa réputation pour favoriser le dialogue gauche-gauche ainsi que le dialogue Nord-Sud et l'apprentissage du Sud global ?
- h. Quels sont les défis et les opportunités spécifiques que le passage à un monde multipolaire représente pour le rôle traditionnel de la Suisse, neutre et plutôt conservatrice ?

À quels bouleversements économiques, sociaux et écologiques faut-il s'attendre ? Et à quelles résistances internes faut-il s'attendre ?

- i. Quel rôle la Suisse pourrait-elle jouer en matière de politique industrielle dans ce nouveau monde multipolaire si elle s'y prend correctement ? Quels rôles jouent par exemple les sciences de la vie, l'économie circulaire, l'intelligence artificielle générale (AGI) ? Quelles sont les options d'action et les risques pour la politique suisse ?
- j. Quelles sont les répercussions de ce changement géopolitique sur la Suisse en tant que place financière mondiale ? Quelles options politiques s'offriraient à elle si elle agissait de manière proactive ?
- k. Quel rôle la Suisse, neutre et active sur le plan géopolitique, peut-elle jouer dans une perspective géopolitique globale de paix ou dans une perspective purement européenne de paix ?
- I. Quelles sont nos réponses, en tant que PS, aux risques sociopolitiques et écologiques si la Suisse ne peut plus occuper une place « privilégiée » dans le nouveau monde multipolaire ?
- m. Quelles sont les opportunités si la Suisse peut renforcer et redéfinir son rôle diplomatique de médiatrice et de bâtisseuse de ponts dans un environnement multipolaire ?
- n. Comment le droit humanitaire et la coopération au développement peuvent-ils être renforcés face aux nouveaux développements ? Quel rôle la Suisse peut-elle jouer à cet égard ? Et quelle importance cela revêtira-t-il pour la neutralité ?
- o. Quelles sont les opportunités d'une politique active de paix et de détente de la Suisse face à la dynamique qui pourrait se développer entre les différents blocs de pouvoir ? Quel rôle une politique étrangère féministe active pourrait-elle jouer à cet égard ?

55

⁵ Politique étrangère féministe: une politique étrangère féministe est un concept politique qui lutte contre la discrimination et la marginalisation. Elle vise à démanteler les structures patriarcales et à renforcer ainsi les droits humains dans le monde entier. Elle tient compte de la situation et des perspectives de toutes les personnes, indépendamment de facteurs tels que le sexe, l'orientation sexuelle, la religion et la couleur de peau. Cette définition est tirée de la publication de la Fondation Friedrich Ebert intitulée Feministische Aussenpolitik (https://www.fes.de/wissen/feministische-aussenpolitik).

- p. Que doit-il se passer pour que la Suisse puisse renforcer son rôle d'État dépositaire des Conventions de Genève pour les droits humains dans ce nouvel ordre géopolitique ?
- q. Quels sont les opportunités et les risques de toute cette évolution pour la population active de Suisse, et en particulier pour la social-démocratie et le PS Suisse ?
- r. Comment la Suisse peut-elle jouer un rôle important dans la gestion constructive de ce processus de transformation complexe ?
- s. Quelle est notre vision d'un monde écologiquement durable, pacifique et pacifiste ?
- t. Comment la vision d'une « conception positive de la paix » (absence de violence structurelle) peut-elle être mise à profit pour notre position et notre stratégie en matière de politique étrangère ?

Recommandation de la Présidence : accepter modifié.

Motif: Du point de vue de la Présidence, un tel processus visant à élaborer un papier de position géopolitique intitulé « L'avenir de la Suisse dans un monde multipolaire – et les missions de la social-démocratie suisse » est prématuré à l'heure actuelle. Entre 2026 et 2028, il est prévu de voter sur l'initiative de résiliation de l'UDC (« Pas de Suisse à 10 millions! »), les Bilatérales III, l'initiative sur la neutralité et, le cas échéant, l'initiative Boussole. Ces votations populaires auront une influence fondamentale sur la politique étrangère suisse, la position de la Suisse dans le monde et l'image que notre pays a de lui-même – et donc aussi sur notre rôle en matière de politique étrangère en tant que socialistes suisses. Il serait problématique de lancer dès maintenant le processus de discussion et de positionnement en vue d'une décision lors du Congrès de février 2027 : nous risquerions d'être dépassé-es par les événements. La proposition soulève des questions importantes et légitimes, mais un processus sérieux et largement soutenu nécessite au préalable la clarification des résultats des votations mentionnées ci-dessus.

Comme alternative, la Présidence propose la procédure en deux étapes suivante :

- 1. Congrès du 28 février 2026 : discussion et décision sur une résolution de la Présidence relative à la politique étrangère, axée sur les défis politiques actuels, à savoir les votations populaires à venir sur l'initiative sur la neutralité, l'initiative Boussole, l'initiative de résiliation et la politique européenne.
- 2. Après les votations populaires susmentionnées : la Présidence fixe les modalités pour l'élaboration d'un positionnement en matière de politique étrangère et géopolitique, auquel peuvent participer les Commissions thématiques, le Conseil de parti et d'autres instances intéressées au sein du PS Suisse.

<u>Soumis par</u>: Leo Keller (conseiller du parti, Aarau), Virginia Köpfli (Femmes socialistes suisses, Berne), Alice Froidevaux (Saint-Gall), Susanne Leutenegger-Oberholzer (Augst BL), Janos Blum (plateforme réformatrice, Zurich), Carlo Sommaruga (conseiller aux États, Genève), Heinz Looser (Fondation PS Éducation, Zurich), Jean-Paul Peronace (Granges)

Initiateurs et co-auteurs: Leo Keller (conseiller du parti librement élu, PS Aarau), Pascal Lottaz (Neutrality Studies, professeur à l'université de Kyoto, PS Fribourg), Wolf Linder (politologue, professeur émérite à l' Université de Berne, PS Berne), Alice Froidevaux (Medico International Suisse, PS Saint-Gall), Virginia Köpfli (présidente de FRIEDA, PS Femmes Suisse, Berne)

R-1 DU PS MIGRANT-ES SUR LA SITUATION AU SRI LANKA

(nouvelle version pour la documentation finale du 17 octobre 2025)

La population tamoule du Sri Lanka est exposée, depuis des décennies, à la violence, à la discrimination et à l'oppression. Entre 1983 et 2009, des centaines de milliers de Tamoules ont été systématiquement discriminé-es, persécuté-es et tué-es au Sri Lanka. Le point culminant a été l'offensive militaire de 2009, au cours de laquelle, selon les Nations Unies, au moins 70 000 civil-es sont mort-es, dont un grand nombre dans des zones dites « zones de non-combat » (« No fire zones »), qui ont été bombardées de manière délibérée (Nations Unies, rapport du 31 mars 2011). (UN Panel of Experts, 2011). Des attaques contre des hôpitaux, des écoles et des camps de réfugié-es ont également été documentées. Des civil-es ont disparu sans laisser la moindre trace, beaucoup ont été victimes d'exécutions sommaires et les femmes ont subi des violences sexuelles (Human Rights Watch, 2010). Selon Amnesty International, environ 265 000 personnes étaient enregistrées dans des camps de détention à la fin du conflit (Amnesty International, 2013). Ces camps étaient surpeuplés, mal approvisionnés et sans accès aux soins médicaux. Des rapports montrent que de nombreuses personnes ont été détenues sans jugement pendant des mois, voire des années. Des proches de personnes disparues ont aussi été interné-es dans des conditions douteuses (Freedom from Torture, 2019). Des fosses communes comme celle de Chemmani témoignent encore aujourd'hui de l'ampleur de ces crimes. Le gouvernement sri-lankais refuse toujours de mener des enquêtes indépendantes et poursuit la cinghalisation des régions tamoules (Al Jazeera, 03.07.2025). Selon les expert-es internationaux-ales, ces actes sont constitutifs d'un génocide au sens de la Convention des Nations Unies de 1948. Les organisations internationales de défense des droits humains et les instances de l'ONU les considèrent comme les plus graves violations du droit international, comme des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et comme un possible génocide. Une étape importante de la reconnaissance internationale a été la décision du Parlement canadien : le 18 mai 2022, le Parlement canadien (House of Commons) a adopté à l'unanimité une motion reconnaissant les crimes commis contre les Tamoul-es au Sri Lanka comme un génocide et établissant officiellement le 18 mai comme « Tamil Genocide Remembrance Day» (« Journée du souvenir du génocide tamoul »).

Contexte historique

Le conflit armé au Sri Lanka a duré de 1983 à mai 2009 et a été marqué par des tensions ethniques entre la population cinghalaise bouddhiste et la population tamoule. La population tamoule a été victime d'une discrimination structurelle pendant des décennies. Il y a eu plusieurs attaques violentes contre la population tamoule, notamment en 1956, 1958, 1977 et 1981. Le point culminant a été ce que l'on a appelé le « Juillet noir » de 1983 : des groupes nationalistes cinghalais ont attaqué les biens tamouls, incendié des maisons et commis de graves actes de violence. Des violences ciblées contre les Tamoul-es ont éclaté dans tout le pays. Selon les estimations, jusqu'à 5000 personnes ont perdu la vie. En conséquence, environ 150 000 Tamoul-es ont fui à l'étranger (Amnesty International, 2013) (Human Rights Watch, 2009). Pendant des décennies, il y a eu à plusieurs reprises des viols, des massacres

et des expulsions. Un cas particulièrement bouleversant a été le meurtre d'une étudiante de 18 ans, Krishanthi Kumaraswamy, en 1996, dont l'assassinat a conduit à la découverte de la fosse commune de Chemmani. À ce jour, plus de 140 corps y ont été exhumés, dont des bébés — beaucoup portant des traces de torture (Tamil Guardian, août 2025). Ces fosses communes et d'autres font partie d'un modèle récurrent : disparitions, dissimulation et impunité systématique. La dernière phase de la guerre, de janvier à mai 2009, a été marquée par une extrême brutalité et a conduit à des violations massives des droits humains.

Appréciation selon le droit international

Plusieurs organismes indépendants et organisations internationales s'accordent à considérer que les attaques systématiques contre la population civile tamoule au Sri Lanka constituent des crimes contre l'humanité d'une extrême gravité et répondent à la définition du génocide selon le droit international. La base légale est la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime du génocide de 1948. Selon celle-ci, le terme « génocide » désigne des actes commis dans l'intention de « détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux ».

Dans le cas du Sri Lanka, de nombreux actes de ce type sont documentés: meurtres de masse, crimes de guerre à caractère sexuel, attaques ciblées contre des infrastructures civiles, guerre psychologique, déplacements forcés de population, expropriations et destruction de biens culturels (PEARL, septembre 2024). Des expert-es et des organisations internationaux-ales — dont le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Human Rights Watch (HRW), Amnesty International, Voices (anciennement: Société pour les peuples menacés) et TRIAL International — ont à plusieurs reprises dénoncé de graves violations du droit international humanitaire et qualifient ces événements de crimes contre l'humanité (et de génocide potentiel). L'ONG PEARL (« *People for Equality and Relief in Lanka* ») parle ainsi explicitement d'un génocide à l'encontre de la population tamoule. Le PS partage l'avis selon lequel des crimes graves ont été commis au regard du droit international public.

Malgré ces appréciations, aucune enquête pénale internationale complète n'a été lancée à ce jour. Le gouvernement sri-lankais refuse systématiquement toute enquête indépendante, comme le mandat actuel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui doit sécuriser les preuves des crimes commis au Sri Lanka en vue de procédures judiciaires potentielles et les mettre à la disposition des États membres. Ce faisant, le gouvernement viole des principes fondamentaux de la responsabilité internationale et du droit pénal international.

Situation actuelle et évolutions depuis 2009

Même après la fin officielle de la guerre civile, en mai 2009, la situation de la population tamoule reste, aujourd'hui encore, marquée par des violations des droits humains, la discrimination structurelle et un climat de peur. Dans les régions tamoules du nord et de l'est du pays, on assiste depuis la fin de la guerre à une cinghalisation ciblée : des déplacements de population encouragés par l'État, des expropriations de terres, la construction de temples bouddhistes et la présence permanente de l'armée dans la vie quotidienne érodent systématiquement l'identité culturelle et politique des Tamoul-es. Des dizaines de milliers de personnes sont encore portées disparues à ce jour. Le gouvernement sri-lankais refuse toujours de fournir des informations sur le sort des personnes disparues. Leurs proches, souvent des mères et des veuves, protestent depuis des années dans des conditions difficiles pour obtenir justice. Les personnes défendant les droits humains et les journalistes qui s'engagent en faveur du travail de mémoire sont surveillées, menacées ou emprisonnées. Le « Prevention of Terrorism Act » continue d'être utilisé pour réduire au silence les voix critiques (Amnesty International, 2022). Dans de nombreux endroits, le quotidien est marqué par la surveillance, l'impunité et l'absence de participation politique. Le gouvernement sri-lankais nie systématiquement les crimes commis et réprime les commémorations civiles. En particulier dans les anciennes zones de guerre du nord et de l'est, on vit sous un régime de militarisation, de surveillance et de répression. La souffrance est également perceptible en dehors du Sri Lanka: le traumatisme du génocide présumé est encore présent aujourd'hui dans les familles de la diaspora. La destruction ciblée des structures tamoules, les expulsions massives et la destruction des sites culturels le montrent clairement : ici, on n'a pas seulement fait la guerre, mais on a aussi systématiquement privé un groupe ethnique de ses ressources vitales.

Demandes d'asile et taux de protection en Suisse

Depuis des années, le Sri Lanka fait partie, selon l'Organisation suisse d'aide aux réfugié-es, des principaux pays de provenance des requérant-es d'asile en Suisse. En 2024 (situation à la fin du mois d'octobre), 398 personnes originaires du Sri Lanka ont déposé une demande d'asile et 374 cas en provenance du Sri Lanka ont fait l'objet d'une décision. L'asile a été accordé dans 74 cas et une admission provisoire a été prononcée dans 21 cas seulement. Selon les données du SEM, le taux de protection s'élevait à seulement 26,5 % fin octobre. Depuis 2016, la pratique des autorités suisses à l'égard des requérant-es d'asile sri-lankaises est généralement redevenue plus restrictive. La situation actuelle (notamment la surveillance de certains groupes issus de la minorité tamoule, la situation problématique en matière de droits humains et la crise économique) doit être prise en compte dans le cadre de la pratique en matière d'asile et d'exécution des renvois.

Revendications

1. Le PS Suisse condamne fermement la violence systématique, les massacres et les violations graves des droits humains commis contre les Tamoul-es de l'Eelam. L'ONG PEARL (« People for Equality and Relief in Lanka ») parle ainsi d'un génocide à l'encontre de la population tamoule. Le PS Suisse demande au Conseil fédéral d'examiner, en collaboration avec les Nations Unies et des groupes d'expert-es internationaux-ales,

- si ces crimes peuvent être qualifiés de génocide au sens de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, et de faire rapport au Parlement à ce sujet;
- 2. Le PS Suisse exige que la Suisse plaide activement en faveur d'enquêtes internationales indépendantes et d'un travail de mémoire sur les crimes de guerre commis au Sri Lanka (p. ex. par l'intermédiaire du Conseil des droits de l'homme de l'ONU ou en soutenant la Cour pénale internationale) ;
- 3. Le PS Suisse milite pour que la politique extérieure de la Suisse à l'égard du Sri Lanka soit clairement axée sur le respect des droits humains, à l'exclusion de toute coopération avec des institutions ayant participé à des crimes de guerre ;
- 4. Le PS Suisse cherche à collaborer et à échanger avec des représentant-es tamoul-es de la diaspora en Suisse, qui s'engagent depuis des décennies pour les droits humains et la reconnaissance des crimes ;
- 5. Le PS Suisse demande que les événements commémoratifs, comme le Mullivaikkal Remembrance Day du 18 mai, puissent avoir lieu sans restriction ;
- 6. Le PS Suisse s'engage pour que les requérant-es d'asile tamoul-es bénéficient d'une protection en Suisse. Les rapatriements doivent être suspendus tant que la sécurité et la justice ne sont pas garanties (p. ex. pour les proches des disparu-es, les militant-es des droits humains ou les journalistes).

Recommandation de la Présidence : accepter.

R-2 DE LA PRÉSIDENCE : L'ENERGY CHARTER TREATY (ECT) BLOQUE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE. LA SUISSE DOIT DÉNONCER CE TRAITÉ

L'Energy Charter Treaty (ECT) – aussi appelé, en français, Charte européenne de l'énergie – est un traité international de protection des investissements dans le secteur de l'énergie. Il permet aux entreprises de poursuivre les États en dommages et intérêts si des mesures politiques – par exemple en faveur de la protection du climat – réduisent leurs attentes en matière de bénéfices. De nombreuses plaintes de ce type ont déjà été acceptées, ce qui a coûté des milliards aux États du monde entier et bloqué les réformes de la politique climatique. Alors que l'Union européenne et des États comme l'Allemagne, la France, l'Espagne, la Pologne et le Royaume-Uni ont décidé de se retirer du traité, le Conseil fédéral prévoit – à contre-courant de cette tendance internationale – d'en signer la version modernisée. Cette modernisation ne change rien au problème fondamental du traité et est incompatible tant avec l'Accord de Paris sur le climat qu'avec la loi sur le climat et l'innovation.

Le PS Suisse réitère sa position :

- 1. L'ECT met en péril les politiques climatiques efficaces. Les États qui prennent des mesures ambitieuses pour sortir des énergies fossiles s'exposent au risque d'actions en justice à hauteur de plusieurs milliards destinées à protéger les investisseurs. Ce « frein à la régulation » contrecarre tous les efforts déployés en faveur d'une transition énergétique socialement équitable.
- 2. Si elle ne se retire pas de l'ECT, la Suisse s'isolera sur la scène internationale. Alors que nos principaux partenaires européens quittent le traité, le Conseil fédéral veut en signer la version modernisée une mauvaise décision en matière de politique énergétique et climatique ainsi que de géopolitique.
- 3. L'ECT sert les intérêts des grands groupes fossiles au détriment de la collectivité. Des entreprises suisses comme Glencore ou l'entreprise de production énergétique tessinoise AET utilisent elles aussi l'ECT pour poursuivre des États en justice à cause de mesures de politique climatique. Le traité préserve les intérêts des grands groupes d'entreprises au détriment de l'intérêt général.

Le PS Suisse soutient les efforts visant à créer une large alliance appelée à informer sur les dangers du traité. Si le Parlement devait approuver la ratification de l'ECT modernisé avec les éléments clés présentés ici, le PS soutiendrait un référendum. Le traité est un fossile en matière de politique énergétique et climatique. La Suisse doit le dénoncer immédiatement.

Recommandation de la Présidence⁶ : accepter.

⁶ Conformément à l'art. 15, al. 8, let. e des statuts, le Conseil de parti est responsable pour le lancement et le soutien des référendums à une majorité de deux tiers des votant-es. En ce sens, le Congrès doit également soutenir le lancement du référendum à une majorité des deux tiers des votant-es.

R-3 DES FEMMES SOCIALISTES SUISSES : POUR UNE POLITIQUE DE PAIX FÉMI-NISTE : ASSURER UN FINANCEMENT À LONG TERME

Le monde est en feu. Les droits humains, la démocratie et l'état de droit sont ouvertement attaqués par des forces autoritaires. L'ordre international est en train de changer en profondeur. Ce basculement du pouvoir se fait sur le dos des plus vulnérables. Les fauteurs de guerre de ce monde s'enlisent de plus en plus dans de violentes confrontations géopolitiques, tout en démantelant la coopération au développement. Le réarmement et le recul de la solidarité mondiale entraînent une spirale négative dangereuse, où seule prévaut la loi du plus fort. En Suisse aussi, nous voyons comment les droits humains sont de plus en plus remis en question et dans quelle mesure les moyens financiers alloués à la coopération internationale diminuent. Et pourtant, c'est précisément maintenant qu'il faut une Suisse courageuse et solidaire, qui reste fidèle à sa tradition humanitaire et s'engage résolument pour la paix, le désarmement, les droits humains, la démocratie et contre l'arbitraire et l'escalade.

Le concept de « sécurité militaire » domine de plus en plus le discours politique actuel et sert aussi d'instrument de domination. En tant que « concept-slogan », il est de plus en plus utilisé pour légitimer la violence, exclure des groupes, justifier la répression et détourner les priorités de l'action étatique. Celles et ceux qui jouissent du privilège d'une sécurité valorisée socialement en tirent avantage, tandis que les femmes et les minorités sont reléguées en marge de la société. En réalité, cette rhétorique militariste ne réduit pas la violence, elle l'accroît — la prétendue sécurité des uns devient la justification des agressions contre les autres. Le réarmement militaire et la politique de défense relèguent l'objectif de paix au second plan dans l'agenda politique et affaiblissent les efforts civils en faveur de la paix. Il est donc primordial que la paix soit réaffirmée de manière active en tant que vision et concept central, afin de garantir la sécurité collective de toutes et tous.

C'est précisément en cette période de réarmement mondial et de recul des droits humains, de l'état de droit et de la démocratie qu'il faut intensifier les efforts politiques en faveur d'une coexistence pacifique, en renforçant le multilatéralisme et en promouvant le contrôle des armements, le désarmement et le développement durable. Celles et ceux qui n'osent plus introduire une conception positive de la paix dans le débat public passent à côté de la possibilité d'une mue constructive. Les utopies ne sont pas des chimères déconnectées de la réalité, mais des contre-projets nécessaires et urgents. Elles montrent qu'une société plus juste et pacifique pour toutes et tous n'est pas un luxe, mais notre devoir moral. Ce n'est qu'en replaçant la paix au cœur du discours politique de manière offensive, en en faisant l'un de ses principes directeurs, que nous ouvrirons la voie au changement.

Notre résistance à la violence, à l'autoritarisme et au démantèlement des structures démocratiques et de la société civile doit être fondamentalement féministe. La paix féministe signifie bien plus que la simple absence de conflits armés. Elle exige une société sans violence structurelle — sans sexisme, sans racisme et sans exclusion sociale. Pour cela, nous devons interroger systématiquement les rapports de pouvoir et de violence sous l'angle du genre et de la justice et aligner les priorités politiques sur ce qui améliore concrètement la vie de

celles et ceux qui sont le plus impitoyablement touché-es par la violence et la marginalisation.

Une politique de paix féministe implique de considérer la sécurité comme le fruit de la justice, de la participation et des droits humains — et non comme une mission essentiellement militaire. La paix durable naît de la résolution civile des conflits, de la prévention de la violence, de l'aide aux victimes et du renforcement de l'état de droit. Les femmes et les autres groupes marginalisés doivent être activement et équitablement impliqués à toutes les étapes des processus de paix, de prévention des conflits et de reconstruction. Pour mettre en place une politique de paix durable, il est crucial de promouvoir l'éducation à la paix, les compétences démocratiques, la lutte contre les discriminations dans l'éducation, des salaires équitables et l'égalité économique, l'accès aux soins de santé et aux services de prise en charge des traumatismes, la protection contre les discours de haine et la violence numérique, ainsi que la justice climatique. C'est pourquoi la Suisse doit s'engager en faveur d'une société civile forte, d'institutions transparentes et de la participation de tous les groupes sociaux. Pour que la Suisse puisse jouer un rôle actif à cet égard, des ressources financières suffisantes sont nécessaires. C'est précisément ce genre d'engagement qui est aujourd'hui plus crucial que jamais.

Avec le retrait de financements comme ceux de l'USAID et d'autres fonds internationaux de développement, des millions de personnes se retrouvent directement confrontées à des situations de détresse existentielle, et de nombreux projets solidaires et humanitaires sont menacés de disparition. Dans ce contexte, la Suisse, en tant que pays riche, doit assumer sa responsabilité internationale et élaborer activement une politique de paix plutôt que se focaliser sur la défense militaire et le réarmement. La coopération au développement, l'aide humanitaire et la promotion de la paix ne doivent en aucun cas être réduites. Au contraire, elles doivent être renforcées en tant que piliers centraux d'une politique étrangère et de sécurité crédible et active. Avec la Genève internationale, centre mondial de la mise en réseau, la Suisse dispose d'une ressource unique et d'une responsabilité particulière pour exiger et établir des normes internationales en matière de paix et de droits humains ainsi que pour inciter la communauté internationale à accroître ses investissements dans le développement. Une collaboration solidaire par-delà les frontières nationales et des réseaux internationaux renforcés constituent la base pour créer des perspectives durables pour les personnes touchées par la pauvreté et la violence et pour enrayer la spirale des crises.

Le PS Suisse exige que la Suisse respecte enfin ses engagements internationaux et son mandat constitutionnel de réduction de la pauvreté et de la détresse, ainsi que de promotion de la démocratie et des droits humains, en consacrant 0,7 % de son revenu national brut (RNB) au financement du développement et à l'action pour la paix, tout en assurant durablement ce financement. En outre, la Suisse doit honorer ses engagements internationaux en matière de financement climatique, conformément à l'Accord de Paris sur le climat, au lieu de les repousser sans cesse. Au total, la Suisse doit dès à présent consacrer 1 % de son RNB à la coopération internationale ainsi qu'au financement mondial en faveur du climat et de la biodiversité. Seuls des investissements fiables et à long terme permettent de garantir un travail de paix, une coopération au développement et une aide humanitaire véritablement en phase avec les besoins.

La paix ne se résume pas à l'absence de guerre : elle suppose l'instauration active de conditions politiques, sociales et écologiques justes, seules capables de prévenir la violence et d'assurer une stabilité durable. Ce n'est pas seulement l'absence de guerre, mais bien aussi la réalité et la manifestation concrètes de la paix qui méritent notre engagement.

Recommandation de la Présidence : accepter.

Signataires: Virginia Köpfli, Tamara Funiciello, Jessica Jaccoud, Farah Rumy, Anna Rosenwasser, Julia Baumgartner, Fabian Molina, Mandy Abou Shoak und Alice Froidevaux

R-4 DU PS QUEER : LES SOINS DE SANTÉ POUR LES PERSONNES TRANS SONT UN DROIT FONDAMENTAL

Nous vivons une époque où certains principes, considérés jusqu'à récemment comme intangibles, sont attaqués politiquement par la droite. L'un de ces principes veut que les directives médicales ne soient pas instrumentalisées, car tout le monde doit pouvoir jouir du droit fondamental à bénéficier de soins médicaux de base, de diagnostics clairs et de voies de traitement accessibles.

Or, le 7 juillet 2025, la conseillère d'État zurichoise UDC Natalie Rickli a tenu une conférence de presse dans laquelle elle a appelé la Confédération à interdire les opérations de réassignation de genre sur les personnes mineures. Elle ne peut toutefois pas imposer l'interdiction d'un traitement médical prescrit au niveau cantonal, raison pour laquelle elle (à l'instar d'autres membres de son parti) vise une interdiction au niveau national. Cela serait catastrophique.

Pour le PS Suisse, une telle interdiction doit clairement être considérée comme une atteinte à la compétence médicale et une violation des droits fondamentaux. L'accès aux soins de santé ne doit pas être rendu plus difficile pour les jeunes personnes trans au seul prétexte qu'elles sont trans. C'est pourtant précisément ce qui se passe lorsque, par exemple, les bloqueurs de puberté ne sont accessibles à ce groupe qu'en cas de participation à une étude, alors qu'une personne cis mineure qui atteindrait la puberté prématurément continue de les recevoir sans obligation de participer à une étude. Les jeunes personnes trans ont besoin de protection, de soutien médical et de respect – et non d'une politique qui suscite la peur et incite à la discrimination et à l'inégalité de traitement.

Il est tout aussi clair que les soins de santé pour les personnes trans, que les soins médicaux de base pour les personnes trans en général et les jeunes personnes trans en particulier doivent être renforcés et non restreints. Un rapport publié en 2022, commandé par la Confédération à la suite d'une intervention de la conseillère nationale socialiste Samira Marti, le montre également : la santé des personnes queer, en particulier celle des personnes trans, n'atteint pas en Suisse les mêmes standards que celle des personnes non queer. En 2022 également, la Suisse a adopté la norme CIM-11 de l'OMS, la 11° version de la classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. La CIM-11 repose sur le principe de la variance de genre. La transidentité n'y est pas considérée comme un trouble psychique. Elle reconnaît également que l'incongruence de genre est une condition médicale qui entraîne une souffrance pathologique. En Suisse, la transition vers la CIM-11 se déroule toutefois lentement jusqu'à présent.

Pour le PS Suisse, il est clair que le strict minimum consiste à maintenir les normes de santé en vigueur pour les personnes queer. Il s'engage en outre pour développer un renforcement de l'offre de soins de santé pour les personnes trans. Pour amener la santé des personnes queer à un niveau acceptable, il faut davantage de mesures et de ressources, pas moins. Il faut moins de populisme de droite sur le dos des personnes queer et plus de différenciation.

Le PS Suisse s'engage donc pour que soient réalisés les points suivants :

- Une feuille de route claire (assortie de ressources appropriées) est définie aux niveaux fédéral et cantonal pour la mise en œuvre de la CIM-11. Pour l'instant, cette mise en œuvre ne se fait que timidement.
- Les caisses-maladie, soutenues par l'OMS et les sociétés médicales spécialisées, reconnaissent les connaissances en matière de santé trans. Il est explicitement veillé à ce que toutes les institutions soient conscientes du fait que l'OMS reconnaît l'existence des personnes non binaires et ne définit aucun « programme de transition ».
- Le Conseil fédéral garantit que les sociétés médicales peuvent conseiller et traiter les personnes trans conformément aux approches qu'elles ont elles-mêmes définies – ces approches étant elles-mêmes basées sur les connaissances scientifiques et cliniques. Toute ingérence dans la relation médecin-patient-e est interdite/exclue.
- Tou-tes les professionnel-les de la santé spécialisé-es dans les soins primaires queer et tou-tes les spécialistes queer sont explicitement habilité-es à poser le diagnostic d'incongruence de genre.
- Le Conseil fédéral permet non seulement les transitions médicales, mais veille également à ce que les transitions sociales puissent se faire sans discrimination et avec un minimum d'obstacles. Les offres psychosociales et communautaires jouent à cet égard un rôle central, raison pour laquelle elles devraient être encouragées.
- La coopération entre centres (interdisciplinaires) est encouragée. C'est uniquement dans ce cadre-là que des opérations complexes peuvent être correctement évaluées et menées dans un environnement sensibilisé.
- Chaque canton a un service de psychologie scolaire qui dispose de suffisamment de compétences pour évaluer la situation de ces enfants ou adolescent-es et les orienter en conséquence vers le service approprié (comme les services de pédopsychiatrie). Pour cela, il faut des ressources cantonales adéquates ou un effort pour créer des centres intercantonaux.
- Des programmes de recherche sur la santé des personnes trans sont financés par la Confédération.
- La santé mentale de la population trans est correctement prise en charge. Cela nécessite une campagne de formation initiale, de perfectionnement et de formation continue pour les professions concernées.
- Il y a suffisamment de places de protection pour les personnes trans.
- Il existe une éducation sexuelle globale et adaptée à chaque niveau. Cela implique que les cantons y allouent des ressources suffisantes.

Pour approfondir les connaissances sur la santé trans au sein du PS Suisse, cette thématique sera en outre renforcée dans le programme de formation du parti, en collaboration avec le PS queer.

Recommandation de la Présidence : accepter.

Dans le contexte international notamment, on constate chaque jour à quel point les personnes queer subissent des pressions de la part de la droite et sont marginalisées en raison de leur intégrité personnelle. Le PS Suisse continuera de s'engager pour que les droits des personnes queer soient respectés en Suisse et que chacun-e puisse s'y sentir en sécurité. Cela implique, outre une prise en charge sanitaire complète, la mise à disposition d'un nombre suffisant de places de protection ainsi que de suffisamment de spécialistes adéquatement formé-es. L'intégrité physique doit être garantie pour toutes les personnes vivant en Suisse, et nous continuerons de nous battre pour cela.

R-5 DE LA PRÉSIDENCE SUR LA SITUATION À GAZA

(nouvelle version pour la documentation finale du 17 octobre 2025)

Une paix fondée sur le droit international — une dénonciation claire du génocide et une aide à la population civile de Gaza

Ces derniers jours, pour la première fois depuis longtemps, un apaisement notable s'est fait sentir : les populations de Gaza et d'Israël ont réagi avec soulagement aux derniers développements survenus. Chaque pas vers un cessez-le-feu stable doit être salué, car celui-ci permet d'apporter l'aide humanitaire dont le besoin se fait urgemment sentir et peut préparer le terrain pour des solutions politiques qui vont au-delà de la simple fin des combats. Le PS Suisse appelle instamment toutes les parties à respecter le cessez-le-feu. Les nouvelles attaques de drones de l'armée israélienne, après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, doivent s'arrêter, tout comme les purges politiques apparemment lancées par le Hamas contre ses opposant-es politiques dans la bande de Gaza.

Mais une paix durable ne peut être établie que sur la base du droit international, en particulier de la Charte des Nations Unies, et des droits humains universels. Un plan de paix a une chance d'aboutir s'il ne considère pas Gaza de manière isolée et s'il se fonde sur les frontières fixées par l'ONU en 1967. C'est là le fondement d'un processus politique crédible.

La Suisse doit désormais apporter une contribution substantielle à la reconstruction de Gaza. Cela comprend l'enlèvement des munitions non explosées, un domaine dans lequel la Suisse dispose d'une expertise avérée, ainsi que la reconstruction d'infrastructures essentielles et de logements pour les déplacé-es internes. Il est essentiel que la population locale soit impliquée dans la planification et la mise en œuvre et qu'il n'y ait pas de déplacements forcés. Les blessé-es doivent avoir accès à des soins médicaux le plus rapidement possible. Cela implique également que les enfants gravement blessés soient amenés en Suisse pour y être soignés.

Le PS partage l'avis du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et de nombreux-ses expertes selon lequel le gouvernement israélien a commis un génocide. Le Parti socialiste suisse le condamne avec la plus grande fermeté. Les tribunaux internationaux compétents doivent rendre d'urgence leurs jugements en la matière : la Cour internationale de justice en ce qui concerne la responsabilité des États et la Cour pénale internationale en ce qui concerne la responsabilité pénale des individus.

À Gaza, plus de 65 000 personnes sont mortes. L'écrasante majorité de celles-ci sont des mineur-es, des femmes ou des personnes âgées ; la quasi-totalité des civil-es. Des personnes innocentes sont soumises à une famine organisée, des déplacements forcés, une destruction systématique des infrastructures sanitaires, éducatives, culturelles et productives, tout ceci en violation du droit international et en particulier du droit humanitaire. Israël a bloqué l'aide humanitaire pendant des mois et empêché tout journaliste d'entrer dans la bande de Gaza. Cette opération sanguinaire reflétait la claire volonté d'annihilation du peuple de Gaza, de son histoire et de son avenir. Cette volonté a été exprimée de manière limpide par divers

ministres et parlementaires israéliens. Il est aujourd'hui impossible de le nier; le taire serait une faute politique et morale. Il nous appartient de le dénoncer.

En Cisjordanie, le gouvernement israélien continue d'étendre les colonies de peuplement; son armée, dans l'ombre des abominations de Gaza, s'en prend aux camps de réfugié-es de 1948 et en chasse leurs habitant-es. Les colons assassinent impunément des Palestiniennes, les chassent de leurs villages, les privent d'eau et détruisent leurs oliveraies.

Le silence et l'inaction complices des États se réclamant du droit international et du droit humanitaire sont moralement et juridiquement injustifiables. La mobilisation de la société civile dans l'espace public, les prises de position de citoyennes et citoyens, d'ambassadeurrices, d'intellectuel-les, de dockers, de journalistes à travers le monde entier et en Israël montrent l'étendue du refus des événements à Gaza comme en Cisjordanie.

Ce large mouvement de la société civile nous oblige. Il demande que des mesures fortes soient prises à l'égard du gouvernement d'extrême droite de Netanyahou afin de l'amener à respecter le droit international.

La survie d'un peuple est en jeu. L'existence même du droit international est remise en question. La Charte, les résolutions et les institutions de l'ONU vacillent. En effet, pour certaines personnes, une paix juste et durable entre l'État d'Israël et celui de Palestine semble aujourd'hui inatteignable. Pour notre part, nous, socialistes, la croyons possible, pour autant que nous agissions avec détermination, force et cohérence.

Dans ce contexte, le PS Suisse s'engage progressivement pour que les crimes commis à Gaza et en Cisjordanie par Israël et l'inaction de notre Conseil fédéral ne restent pas sans réponse.

Lors de son Congrès du 25 octobre 2025 à Sursee, le Parti socialiste suisse adopte les positions suivantes :

- 1. Le PS Suisse considère qu'un cessez-le-feu stable est une condition préalable à l'aide humanitaire et au lancement d'un processus de paix politique fondé sur le droit international et les frontières de 1967 définies par l'ONU. La Suisse doit participer activement à la reconstruction de Gaza, en particulier au déminage et à la reconstruction des infrastructures essentielles et des logements. Les plus de 100 000 personnes blessées doivent recevoir rapidement des soins médicaux complets. La Suisse doit apporter une aide active. Les enfants gravement blessés doivent avoir rapidement accès à des soins médicaux de haute qualité;
- 2. Le Parti socialiste suisse condamne fermement le génocide perpétré par Israël;
- 3. Le PS continue de reconnaître la nécessité d'augmenter la pression sur le gouvernement d'extrême droite en Israël afin de permettre une paix juste qui offre des perspectives aux populations de Gaza et de Cisjordanie. Cela inclut la sanction des produits provenant des territoires occupés ainsi que la sanction et le désinvestissement des entreprises directement ou indirectement liées aux efforts de guerre, au nettoyage ethnique, à la destruction des infrastructures à Gaza et en Cisjordanie ainsi qu'à d'autres violations du droit international;

- 4. Soutien aux victimes palestiniennes dans la documentation et la transmission de preuves à la Cour pénale internationale afin que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide présumés commis par des responsables politiques et militaires israéliens puissent faire l'objet d'une enquête. Parallèlement, le PS s'engage à renforcer les moyens financiers et humains de la Cour pénale internationale afin qu'elle puisse accomplir son travail de manière indépendante et efficace;
- 5. Appui politique du PS Suisse aux étudiant-es qui font l'objet de procédures pénales liberticides pour avoir apporté au cœur des universités la solidarité estudiantine pour Gaza;
- 6. Maintien des demandes adressées au Conseil fédéral afin qu'il prenne des mesures concrètes à l'égard d'Israël pour garantir le respect du droit international, en particulier:
 - L'arrêt immédiat de toute exportation ou importation de matériel de guerre et de biens à double usage avec Israël;
 - La suspension immédiate de toute coopération militaire avec les institutions israéliennes et l'arrêt immédiat de toute coopération scientifique avec les institutions publiques et parapubliques israéliennes qui soutiennent directement ou indirectement la guerre à Gaza ou le maintien de l'occupation contraire au droit international;
 - L'interdiction de l'importation en Suisse de tout produit provenant des colonies israéliennes dans les territoires occupés ;
 - La suspension immédiate de l'accord de libre-échange entre la Suisse et Israël jusqu'à ce qu'Israël respecte le droit international;
 - La suspension immédiate de tous les services consulaires aux ressortissant-es suisses domicilié-es dans les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés;
 - L'interdiction d'entrée en Suisse des ministres extrémistes du gouvernement israélien et des colons violents qui s'en prennent à la population palestinienne ;
 - La reprise, conformément à l'article 1 de la loi sur l'embargo, des sanctions de l'UE qui ont été ou seront imposées en raison de la politique de colonisation contraire au droit international ou de la guerre à Gaza;
- 7. La réaffirmation de la demande adressée au Conseil fédéral de reconnaître l'État de Palestine par la Suisse, afin de maintenir vivante la perspective d'une paix juste et durable fondée sur la solution des deux États.

Recommandation de la Présidence : accepter.

R-6 VERA ÇELIK ET AUTRES : POUR UNE VÉRITABLE AUTODÉTERMINATION — CONTRE LE RACISME ANTIMUSULMAN ET LES INTERDICTIONS DU PORT DU VOILE

La Suisse connaît une forme de discrimination profondément ancrée et intersectionnelle à l'encontre des personnes musulmanes, qui touchent la formation, le travail, les autorités, la police et les médias⁷. La première étude de référence complète réalisée sur mandat de la Confédération documente des désavantages systémiques, en particulier sur le marché du travail (69 % des cas de discrimination recensés par le Service de lutte contre le racisme (SLR) concernent l'emploi/la recherche d'emploi). L'étude met parallèlement en évidence un sous-signalement significatif (en moyenne, seules environ 60 plaintes sont déposées chaque année⁸; en 2019, une étude par échantillonnage a révélé que 1 personne discriminée sur 2471 avait effectivement signalé l'incident). Les résultats représentatifs mettent en évidence des réserves persistantes envers les personnes musulmanes⁹. Selon la méthode de mesure, cela va d'environ un tiers des personnes sondées exprimant des stéréotypes fortement négatifs jusqu'à plus de deux tiers manifestant des préjugés marqués. Parallèlement, 35 % des personnes musulmanes déclarent avoir été victimes de discriminations (données issues d'analyses de l'OFS et du SLR, rapports de synthèse et résumés d'études). Au niveau local, des événements récents illustrent les dynamiques d'exclusion à l'œuvre dans la vie institutionnelle quotidienne : par exemple, le refus d'aménager un carré musulman dans le cimetière de Weinfelden (18 mai 2025)¹⁰. Alors que des cas médiatiques - comme les 514 plaintes contre une séquence humoristique de la SRF¹¹, qui associait une jeune musulmane au terrorisme, et sa classification comme discriminatoire par les organes de médiation - démontrent ainsi la reproduction de liens stéréotypés dans le discours public.

Du point de vue de notre État de droit, le cadre est clair. L'article 15 de la Constitution (Cst.) garantit la liberté de conscience et de croyance. L'État est tenu à la neutralité idéologique — sans rendre invisibles les minorités religieuses (ATF 142 I 49)¹². La jurisprudence opère les distinctions suivantes : pour les enfants et les jeunes en âge scolaire, les interdictions généralisées de porter le voile sont jugées disproportionnées (ATF 142 I 49), alors que, pour le personnel enseignant, la jurisprudence plus ancienne (ATF 123 I 296, cas de Genève)¹³ admettait, dans des conditions strictes, que l'on puisse imposer des exigences de neutralité. Il s'agit d'une position controversée, tant en doctrine qu'en pratique, que le Conseil fédéral, dans le cadre de la procédure parlementaire, ne retient pas comme fondement pour justifier

⁷ Service de lutte contre le racisme et CSIS (2025): Racisme antimusulman en Suisse: étude de référence

⁸ SRF (2025): «Kaum Vertrauen in Meldestellen – Hohe Dunkelziffer bei Fällen von Antimuslimischem Rassismus» Kaum Vertrauen in Meldestellen - Hohe Dunkelziffer bei Fällen von antimuslimischem Rassismus - News - SRF

⁹ CFR: La protection contre la discrimination raciale en droit privé

¹⁰ Asmaa Dehbi, Republik, interview du 9 juin 2025

¹¹ 10946ff. OMB SB Late Night Muslima Web.pdf

¹² Tribunal fédéral (ATF 142 I 49 (arrêt du 11 novembre 2015))

¹³ Tribunal fédéral (ATF 123 I 296 (cas de Genève, 1997))

des interdictions généralisées du port du voile à l'école¹⁴ (en effet, ces interdictions généralisées sont contraires à la Constitution). Dans ce contexte, les mesures organisationnelles dans les domaines professionnels et scolaires doivent être neutres et non discriminatoires. Par ailleurs, les principes programmatiques du droit des médias (art. 4, al. 1 de la loi sur la radio et la télévision (LRTV)) offrent une protection supplémentaire contre les représentations discriminatoires¹⁵ dans les offres de service public de radiodiffusion, comme le confirment les récentes décisions des organes de médiation.

Les enjeux en matière de politique de l'emploi et de la formation sont considérables. Selon les scénarios de l'OFS et les analyses des associations professionnelles, la Suisse se dirige vers un besoin supplémentaire ou une pénurie de 9000 à 13 000 enseignant-es au niveau primaire ¹⁶ (et >70 000 enseignant-es supplémentaires au total) d'ici à 2031. Des personnes en reconversion professionnelle sont déjà mobilisées. Il est donc prouvé que l'exclusion d'enseignantes qualifiées portant le voile ne fait qu'aggraver une pénurie avérée d'enseignant-es¹⁷ et ne peut être justifiée de manière rationnelle au regard des objectifs légitimes de neutralité dans l'enseignement. Globalement, la recherche, la jurisprudence et le monitorage montrent ceci : le racisme antimusulman est empiriquement démontré, incompatible avec les droits fondamentaux (sauf dans des cas très strictement encadrés par le principe de proportionnalité) et dangereux pour la démocratie, car il sape le principe d'égalité et la confiance dans les institutions.

Le PS Suisse tient à le rappeler : le racisme antimusulman est l'une des formes de haine les plus dangereuses visant un groupe en Suisse, car il cible à la fois la pratique religieuse, l'origine, le genre et l'appartenance sociale. Il touche ainsi des centaines de milliers de personnes (en Suisse) au cœur même de leur identité et attaque les fondements de notre démocratie, qui repose sur l'égalité, la liberté et la reconnaissance mutuelle. Une démocratie qui tolère que certaines catégories de la population soient structurellement discriminées et exclues de l'espace public compromet sa propre légitimité.

Le débat sur le voile : un point névralgique

Peu de sujets rendent la logique du racisme antimusulman aussi visible que le débat sur le voile. En Suisse, les femmes musulmanes sont systématiquement exclues en raison de leur tenue vestimentaire religieuse : même des enseignantes hautement qualifiées perdent leur emploi ou ne sont jamais embauchées.

Pour le corps enseignant, le Conseil fédéral souligne que les interdictions généralisées ne sont pas autorisées par la Constitution ¹⁸. Des licenciements comme ceux des enseignantes musulmanes en 2025 ne sont pas seulement discriminatoires : ils constituent également une atteinte aux droits démocratiques fondamentaux.

73

¹⁴ Conseil fédéral, avis sur l'interpellation 22.3621 « Liberté de religion et interdiction du voile », 2022

¹⁵ Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40)

¹⁶ Office fédéral de la statistique (OFS): Scénarios pour le système de formation 2031, 2024

¹⁷ OFS (2024) et Association suisse des enseignantes et des enseignants (LCH): Pénurie d'enseignants – chiffres et tendances, 2024

¹⁸ Conseil fédéral, avis 22.3621

Parallèlement, l'évolution politique actuelle montre le risque d'escalade. Le Comité d'Egerkingen, déjà à l'origine de l'initiative sur les minarets et de l'initiative sur l'interdiction de la burqa, a lancé une nouvelle pétition en 2025¹⁹. Celle-ci suit clairement une stratégie d'escalade planifiée : avec un certain nombre de signatures, elle vise dans un premier temps le dépôt d'une intervention parlementaire. En cas de large soutien, le comité a déjà annoncé le lancement d'une initiative populaire. Celle-ci prévoit une interdiction totale du voile dans tous les établissements scolaires — du jardin d'enfants à l'université et aux hautes écoles spécialisées, en passant par le degré secondaire. Une telle initiative irait bien au-delà de la normalisation de cas isolés : elle instituerait un système étatique privant les femmes musulmanes de leurs droits fondamentaux.

Le débat sur le port du voile est un exemple paradigmatique du fonctionnement du racisme antimusulman. Les droits des femmes ne sont pas réellement défendus, mais instrumentalisés et retournés contre les femmes musulmanes. La neutralité, loin d'être renforcée, est instrumentalisée pour invisibiliser les minorités. Au bout du compte, les femmes musulmanes paient le prix fort, étant exclues et discriminées à double titre : en raison de leur genre et en raison de leur religion.

Le PS Suisse doit en tirer une conclusion sans équivoque : le racisme antimusulman n'est pas seulement un problème pour les personnes musulmanes — il constitue (aussi) une menace directe pour la démocratie elle-même. Lorsqu'une institution publique, un établissement d'enseignement ou un comité politique légitime l'exclusion systématique d'une minorité religieuse, le principe constitutionnel d'égalité est vidé de sa substance. La discrimination prive notre société de compétences professionnelles précieuses, aggrave les inégalités sociales et annihile la confiance des personnes concernées dans les institutions. Cela a pour conséquence une augmentation du nombre de cas de discrimination non déclarés et un fort recul de la participation démocratique.

Ce qui est particulièrement dangereux, c'est la normalisation de tels discours. Lorsque des campagnes comme celle du Comité d'Egerkingen veulent, au nom d'une prétendue « neutralité » ou de supposés « droits des femmes »²⁰, exclure des groupes entiers des écoles et des universités, ce n'est pas la neutralité qui est renforcée, mais une inégalité sanctionnée par l'État qui est créée. Cela reviendrait purement et simplement à institutionnaliser la discrimination.

Le PS Suisse doit donc préciser ceci : nous défendons la laïcité comme protection pour toutes et tous, nous adhérons pleinement à la liberté de culte et nous condamnons fermement les pratiques discriminatoires, telles que l'interdiction du port du voile ou le licenciement d'enseignantes musulmanes. Une démocratie ne reste forte que si elle garantit (systématiquement) des droits égaux et une dignité égale à chacune et à chacun. Nous nous engageons pour une société qui ne voit pas la diversité comme une menace, mais comme

74

¹⁹ Initiative populaire fédérale « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » + site Internet du Comité d'Egerkingen, 2025

²⁰ Comité d'Egerkingen, communiqué de presse 2025

une force et une richesse, et pour une politique qui favorise la véritable autodétermination plutôt que la mise sous tutelle²¹.

Revendications

Le PS Suisse exige des mesures concrètes au niveau national :

- 1. Le droit du travail doit préciser clairement que la discrimination fondée sur les symboles religieux est inadmissible, conformément à l'art. 15 de la Constitution (« liberté de conscience et de croyance » [sic], et donc liberté de religion) et à la loi sur l'égalité.
- 2. Le PS Suisse condamne les interdictions généralisées du port du voile dans les institutions publiques et les établissements de formation. Les interdictions du port du voile pour les élèves et les enseignant-es sont disproportionnées et anticonstitutionnelles. De telles interdictions violent les droits fondamentaux à la liberté religieuse et à l'égalité de traitement.
- 3. Le PS Suisse reconnaît que le racisme antimusulman est une forme de haine ciblant un groupe, bien présente en Suisse. Il demande une lutte résolue contre ce phénomène à travers l'éducation, la sensibilisation et des mesures juridiques efficaces.

Recommandation de la Présidence : accepter.

Cosignataires : Sinem Gökçen, Reis Luzhnica

⁻

²¹ Service de lutte contre le racisme (2025): Étude de référence sur le racisme antimusulman en Suisse

R-7 GAZMENDI NOLI ET AUTRES : LA FUITE N'EST PAS UN CRIME – LE RAEC EN EST UN !

Expulser, expulser, expulser. Telle est la formule « consacrée » de la politique d'asile suisse. Et avec la réforme du RAEC (régime d'asile européen commun), expulser deviendra encore plus facile. La réforme du RAEC prévoit des durcissements pour les personnes en quête de protection, ce qui restreindra le droit d'asile dans une mesure sans précédent. C'est la fin *de facto* du droit d'asile. Avec cette réforme, ce n'est plus le motif individuel de la fuite qui sera déterminant pour l'examen du statut d'asile et l'accueil des personnes en quête de protection. Ce qui comptera désormais, c'est le pays d'origine des personnes et les États par lesquels elles ont fui. Si la personne en quête de protection vient d'un pays d'origine où le taux de reconnaissance est inférieur à 20 %, elle n'aura plus aucune chance d'obtenir l'asile. La Turquie, l'Afghanistan et la Syrie ont aujourd'hui un taux de reconnaissance inférieur à 20 %²². Les personnes originaires de ces pays se heurtent aujourd'hui à des procédures toujours plus compliquées et restrictives. À tel point qu'elles ne peuvent pas prouver leur droit à l'asile de manière appropriée²³.

La Suisse ne voit dans cette réforme qu'une amélioration de l'efficacité du système de Dublin. Or, cela est trompeur, car les mesures visent avant tout à renforcer l'appareil policier de l'État au détriment des plus vulnérables. Pour la Suisse, l'adoption de la réforme du RAEC signifie le démantèlement silencieux des droits fondamentaux des personnes en quête de protection. Désormais, des mesures coercitives pourront être appliquées à des enfants dès l'âge de 6 ans, par exemple pour relever leurs empreintes digitales ou pour les expulser vers les États membres présumés compétents d'un point de vue juridique. Et la protection des données ? Néant : il faudra repasser ! Les nouvelles réglementations de protection des données de l'UE ne s'appliquent pas aux personnes réfugiées, dont les données personnelles sont collectées à titre préventif et partagées librement entre les États. On assistera de plus en plus à de lourdes restrictions de liberté, dans des conditions proches de la détention, sans contrôle judiciaire ni représentation légale. Et avec l'adoption du Règlement sur la gestion de l'asile et des migrations (RGAM), qui fait partie de la réforme du RAEC, même des enfants et des jeunes mineur-es pourront désormais être expulsé-es vers des pays de l'UE²⁴.

Avec le soi-disant « mécanisme de solidarité », on promeut une pseudo-amélioration de la situation des personnes en quête d'asile. Lorsqu'un pays subit une « pression migratoire particulière », il doit recevoir du soutien de la part des autres États : aide financière, envoi de personnel ou accueil de réfugié-es. Il s'agit de la solidarité entre les États – à moins que des pays secondaires comme la Suisse ne paient pour se dégager de leurs obligations et ne financent ainsi de nouvelles mesures d'isolement. Lors de la session parlementaire d'automne 2025, une demande a été formulée pour que le mécanisme de solidarité soit repris – alors qu'il repose sur le volontariat. Le camp bourgeois a encore affaibli ce mécanisme,

²² Cf. « Asylbeschlüsse - jährliche Statistiken. 2024 ». Eurostat. Lien: https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Asylum decisions - annual statistics&action=statexp-seat&lang=de

²³ Lien: https://www.proasyl.de/news/innenministerium-plant-unter-deckmantel-der-geas-umsetzung-mas-sive-verschaerfungen-im-asylrecht

²⁴ « Dossier de presse sur la reprise par la Suisse du Pacte européen sur la migration et l'asile » de Solidarité sans frontières et Pikett Asyl.

déjà déficient. Par exemple, en liant la solidarité à la condition que les États de l'UE respectent leurs obligations de (ré)admission. Pour l'heure, on ne saurait dire si la Suisse cherchera à se dédouaner de manière mercantile, en versant des paiements pour se soustraire à la solidarité, ou si elle accueillera des réfugié-es.

Pour les États membres de l'UE, la réforme du RAEC est déjà de l'histoire ancienne. Des demandes en faveur de mesures de durcissement supplémentaires et plus strictes sont déjà sur la table²⁵. Depuis des décennies, la Suisse durcit elle aussi sa politique d'asile et de migration au détriment de personnes qui n'ont ni de réels moyens de se défendre ni de lobby politique pour les soutenir. Mais la réforme actuelle représente une menace non seulement pour les personnes en fuite, mais aussi pour les droits fondamentaux de tous les êtres humains. Le PS Suisse ne saurait se rendre complice de cette érosion silencieuse des droits des personnes en quête de protection.

Notre rôle, en tant que représentant-es de la gauche, est d'opposer au régime migratoire et frontalier actuel une vision démocratique de la liberté de séjour et de circulation pour toutes et tous. L'absence d'alternative n'est pas un argument en faveur du RAEC. C'est à nous de créer une alternative.

Nous appelons le Groupe socialiste aux Chambres fédérale ainsi que la Présidence du PS Suisse à s'engager en faveur des objectifs suivants :

- Le PS s'engage pour une politique d'asile européenne coordonnée, fondée sur l'état de droit et respectueuse des principes humanitaires ;
- Le PS renforce son engagement en faveur de l'amélioration des conditions des personnes en quête de protection. Aux Chambres fédérales, il s'engage pour l'introduction d'un statut de protection subsidiaire;
- Dans le cadre de son programme national de formation, le PS propose régulièrement des offres de formation sur les thèmes de la migration et de l'asile;
- Le PS œuvre pour que la Suisse introduise des critères permettant l'exercice du droit d'auto-saisine, en vertu duquel elle procède elle-même à un examen matériel des demandes de protection, même lorsque cela ne relève pas de sa « compétence » ;
- Le PS défend la protection des données pour toutes et tous. La fuite et la migration ne sont pas des crimes, et la collecte de données à titre préventif, sans consentement, constitue une atteinte inadmissible aux droits fondamentaux.

Recommandation de la Présidence : accepter.

Motif: La résolution critique à juste titre la privation des droits des réfugié-es par le régime d'asile européen commun (RAEC). Nous considérons également que les procédures aux frontières et les conditions de détention aux frontières extérieures de l'UE sont clairement contraires aux droits humains. Le PS Suisse s'engage sans relâche en faveur du droit d'asile,

 $^{{}^{26} \}text{Lien:} \underline{\text{https://de.euronews.com/my-europe/2025/02/07/tusk-polen-wird-den-migrationspakt-nicht-umset-} \underline{\text{zen}}$

des personnes en quête de protection et de procédures respectueuses de la dignité humaine. Nous suivrons de près les développements aux frontières extérieures de l'UE lors de la mise en œuvre du nouveau système et dénoncerons publiquement toute violation.

Malgré toutes les critiques justifiées à l'égard du RAEC, sa mise en œuvre en Suisse ne concernait que l'application nationale du système Schengen-Dublin. La Suisse n'a eu aucune influence sur la conception des procédures aux frontières ou des camps de détention aux frontières extérieures de l'UE, que le PS Suisse rejette clairement et auxquels la Suisse ne participe pas. Malgré de graves lacunes, le RAEC crée un cadre européen qui empêche chaque pays d'imposer de son propre chef des mesures encore plus strictes. Une renationalisation signifierait des conditions encore pires pour les réfugié-es et une pression politique interne massive en faveur d'une privation accrue des droits pour la Suisse²⁶. C'est précisément maintenant qu'il faut davantage de solidarité européenne plutôt que des initiatives nationales isolées.

Au Parlement, nous nous sommes engagé-es en faveur de normes nationales aussi élevées que possible. Le mécanisme de solidarité, qui prévoit également l'accueil de réfugié-es, a permis d'ancrer un élément qui va au-delà de la simple répression et permet une véritable solidarité. Pour nous, une chose est claire : nous continuerons à nous battre pour obtenir des améliorations par le biais de nouvelles interventions. Le PS Suisse partage expressément et poursuit activement les objectifs formulés dans la résolution en faveur d'une politique d'asile humaine, solidaire et fondée sur l'État de droit. Ainsi, le PS s'engage depuis des années en faveur d'une politique d'asile coordonnée au niveau européen, conforme à l'État de droit et humanitaire. Il se bat pour l'amélioration des conditions des personnes en quête de protection, y compris l'introduction d'un nouveau statut de protection humanitaire²⁷, et demande une application plus généreuse de la clause de souveraineté²⁸ afin que les personnes particulièrement vulnérables aient accès à une procédure équitable en Suisse. En outre, depuis le début du processus parlementaire, le PS plaide en faveur d'un traitement responsable et économe des données relatives aux personnes réfugiées et exige que la protection des données et la vie privée soient garanties de manière égale pour toutes et tous²⁹. [4]

En adoptant cette résolution, le PS Suisse réaffirme son engagement en faveur d'une politique d'asile fondée sur la solidarité plutôt que sur l'isolement, sur la dignité humaine plutôt que sur la privation des droits et sur la coopération plutôt que sur les initiatives nationales isolées. La résolution renforce notre engagement en faveur d'un système d'asile équitable, conforme à l'État de droit et humain, tant en Suisse qu'en Europe.

Soutenu par les PS Migrant-es et la JS suisse

²⁶ Voir : « Vers une Europe sociale et démocratique — Stratégie du PS pour la politique européenne de la Suisse », adoptée lors du Congrès du parti du 30 octobre 2022, p. 12 : https://www.sp-ps.ch/wp-content/uploads/2022/11/Europa-Papier-finale-Version-franzoesisch.pdf

²⁷ Voir la motion de Samira Marti: https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?Affai- rld=20224155

²⁸ Ibid., ch. 3.

²⁹ Voir la réponse du PS à la consultation sur la reprise et la mise en œuvre du règlement (EU) 2024/1717: https://www.sp-ps.ch/wp-content/uploads/2024/10/2024-10-17-Vernehmlassungsantwort-der-SP-Schweiz-Schengen-Uebernahme-und-AIG-Aenderung.pdf

A-2 ANDREAS BURCKHARDT : STOP À L'ACQUISITION DU F-35 !

Le Congrès d'aujourd'hui est invité à adopter la proposition suivante :

Acheter des armes défensives chez le complice criminel de l'agresseur ?

Au Parlement, le PS Suisse s'engage pour que la Suisse n'achète pas de nouvelles armes aux États-Unis. Il demande notamment l'arrêt du processus d'acquisition des avions de combat F-35, car le mener à son terme créerait une dépendance unilatérale. Du point de vue de la politique de sécurité, il est malavisé, dans la situation actuelle, de s'approvisionner en équipements militaires auprès d'un pays dont le gouvernement remet en question la sécurité européenne. Parallèlement, le PS Suisse reconnaît que la fourniture de pièces de rechange, la maintenance et les mises à jour de logiciels pour les systèmes existants, comme les F/A-18, restent nécessaires. Le PS Suisse milite sous la Coupole pour que les futurs projets d'armement soient examinés prioritairement en coopération avec des partenaires européens.

Motif:

Imaginez que la « neutre » Suisse ait acheté, pendant la Seconde Guerre mondiale, ses armes de défense contre le régime hitlérien... précisément à l'un des complices du régime nazi : Mussolini. Voilà qui est proprement impensable !

Or, c'est exactement ce que le Conseil fédéral entend maintenant nous imposer : acheter nos avions de combat — censée nous défendre contre l'armée russe — précisément auprès du complice sans caractère de Poutine, à savoir Trump « himself ». Celui-là même qui cherche à livrer l'Ukraine à Poutine, mais qui harcèle également la Suisse à coups de droits de douane exorbitants et qui, pour couronner le tout, viole sans vergogne sa propre promesse concernant le prix des avions de combat, en l'augmentant de manière arbitraire et massive.

Acheter des armes à un tel régime est tout simplement grotesque et dénué de tout bon sens.

Comme le dit si bien l'adage populaire : « Il ne faut pas mettre de l'argent supplémentaire dans une mauvaise affaire ».

Recommandation de la Présidence : accepter.

Die Internationale

Wacht auf, Verdammte dieser Erde, die stets man noch zum Hunger zwingt! Das Recht wie Glut im Kraterherde nun mit Macht zum Durchbruch dringt. Reinen Tisch macht mit dem Bedränger! Heer der Sklaven, wache auf! Ein Nichts zu sein, tragt es nicht länger, alles zu werden, strömt zuhauf!

Völker hört die Signale! Auf zum letzten Gefecht! Die Internationale erkämpft das Menschenrecht!

Es rettet uns kein höh'res Wesen, kein Gott, kein Kaiser, noch Tribun. Uns aus dem Unrecht zu erlösen, können wir nur selber tun! Leeres Wort: der Armen Rechte! Leeres Wort: der Reichen Pflicht! Unmündig nennt man uns und Knechte, dann tragt die Schmach nun länger nicht!

Völker hört die Signale! Auf zum letzten Gefecht! Die Internationale erkämpft das Menschenrecht!

In Stadt und Land, Ihr Arbeitsleute, wir sind die stärkste der Partei'n. Die Müssiggänger schiebt beiseite! Diese Welt muss unser sein; unser Blut sei nicht mehr Raben und der mächt'gen Geier Frass! Erst wenn wir sie vertrieben haben, dann scheint die Sonn' ohn' Unterlass!

Völker hört die Signale! Auf zum letzten Gefecht! Die Internationale erkämpft das Menschenrecht!

L'Internationale

Debout les damnés de la terre!
Debout les forçats de la faim!
La raison tonne en son cratère...
C'est l'éruption de la fin.
Du passé faisons table rase!
Foule esclave, debout, debout:
le monde va changer de base,
nous ne sommes rien, soyons tout.

C'est la lutte finale. Groupons-nous et demain, l'internationale sera le genre humain!

Il n'est pas de sauveurs suprêmes :
Ni Dieu, ni César, ni tribun.
Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes,
Décrétons le salut commun !
Pour que le voleur rende gorge.
Pour tirer l'esprit du cachot.
Soufflons nous-mêmes notre forge :
Battons le fer quand il est chaud !

C'est la lutte finale. Groupons-nous et demain, l'internationale sera le genre humain!

Hideux dans leur apothéose, les rois de la mine et du rail Ont-ils jamais fait autre chose, Que dévaliser le travail ? Dans les coffres-forts de la bande, ce qu'il a créé s'est fondu. En décrétant qu'on le lui rende, Le peuple ne veut que son dû!

C'est la lutte finale. Groupons-nous et demain, l'internationale sera le genre humain!